



Nations Unies

Volume IV
Université des Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2005 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 5 (A/61/5)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 5 (A/61/5)

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2005 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume IV
Université des Nations Unies**



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Abréviations

BIOLAC	Programme d'activités biotechnologiques en Amérique latine et dans les Caraïbes
CRIS	Programme d'études comparatives sur l'intégration régionale
EHS	Institut pour l'environnement et la sécurité
IAS	Institut des hautes études
ICDF	Fonds de développement de la capacité d'innovation
IIST	Institut international pour la technologie des logiciels
ILI	Institut international pour la formation de dirigeants
INRA	Institut de hautes études sur les ressources naturelles en Afrique
INTECH	Institut pour les technologies nouvelles
INWEH	Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé
JAF	Fonds d'activités communes
RCF	Fonds de trésorerie autorenouvelable
UNU	Université des Nations Unies
WIDER	Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations		iii
Lettres d'envoi		vi
I. Rapport financier sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	1-11	1
A. Introduction	1-3	1
B. Situation financière de l'Université	4-11	1
Annexe		
Éléments d'information complémentaires		4
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	1-83	5
Résumé		5
A. Introduction	1-14	7
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	9-12	X=8
2. Principales recommandations	13-14	9
B. Constatations détaillées et recommandations	15-82	10
1. Situation financière	15-24	10
2. Normes comptables du système des Nations Unies	25-35	13
3. Présentation et teneur des états financiers	36-51	16
4. Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	52-53	18
5. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes	54	19
6. Paiements à titre gracieux	55	19
7. Gestion des programmes	56-72	19
8. Achats	73-79	23
9. Consultants et vacataires	80-81	24
10. Cas de fraude ou de fraude présumée	82	26
C. Remerciements	83	26
Annexe		
État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations relatives à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003		27

III.	Opinion des commissaires aux comptes	29
IV.	Certification des états financiers	30
V.	États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.....	31
	État I. Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.....	32
	État II. Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2005	36
	Tableau 2.1 État cumulé des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2005.....	40
	État III. Flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.....	45
	État IV. Crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.....	49
Annexe		
	Notes relatives aux états financiers	52

Lettres d'envoi

Le 31 mars 2006

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 2004-2005, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés par le Contrôleur.

Des copies de ces états sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. **Annan**

Monsieur Guillermo N. Carague
Président du Comité des commissaires aux comptes
New York

Le 28 juillet 2006

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines et
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Guillermo **Carague**

Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

A. Introduction

1. Dans sa résolution 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973, l'Assemblée générale a adopté la Charte de l'Université des Nations Unies (UNU) et décidé que le siège de l'Université serait situé au Japon, dans l'agglomération de Tokyo. La responsabilité des politiques, des programmes de travail et du budget de l'Université incombe à un conseil composé de 28 membres. Le recteur, qui est nommé normalement pour cinq ans et dont l'engagement peut être renouvelé pour une autre période de même durée, est le plus haut responsable universitaire et administratif de l'Université.

2. Les fonds de l'Université sont placés dans un compte spécial ouvert par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à la Charte de l'Université, les dépenses d'équipement et de fonctionnement sont couvertes par des contributions volontaires versées à l'Université ou par le revenu provenant du placement de celles-ci.

3. L'Université a un fonds de dotation, un fonds d'affectation spéciale et des fonds de fonctionnement distincts pour ses 14 centres de recherche et de formation et son siège. Le Fonds de dotation est alimenté par le revenu de placements ainsi que par des contributions volontaires. Le revenu des placements du Fonds de dotation est utilisé pour financer les activités de l'Université qui sont comptabilisées dans les fonds de fonctionnement concernés. Le fonds d'affectation spéciale de l'Organisation des Nations Unies pour le programme d'aide financière aux ressortissants de pays en développement étudiant au Japon est alimenté par des contributions volontaires. Les fonds de fonctionnement reçoivent également des contributions volontaires directes de la part de gouvernements ainsi que de sources non gouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'universités et de particuliers.

B. Situation financière de l'Université

4. Le montant total des recettes du Fonds de dotation s'est élevé à 32,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005, contre 38 millions de dollars pour l'exercice précédent. Ce montant se répartit comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003
Contributions volontaires	1 897	1 119
Revenu des placements	30 622	1 631
Recettes diverses	–	35 247
Total	32 519	37 997

5. Le revenu des placements du Fonds de dotation a augmenté de 30,6 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2004-2005, contre 1,6 million de dollars au cours de l'exercice biennal précédent, du fait essentiellement d'un gain net de 14,8 millions de dollars sur la vente de titres, alors que des pertes se chiffrant à 13,3 millions de dollars avaient été enregistrées lors de l'exercice biennal précédent.

6. Les recettes accessoires du Fonds de dotation ont sensiblement diminué au cours de l'exercice biennal. Conformément au Règlement financier, les gains de change nets sont portés au crédit du compte recettes accessoires, et les pertes de change nettes au débit des comptes opérationnels. Lors de l'exercice biennal précédent, le Fonds de dotation avait enregistré un gain de change net de 35,2 millions de dollars, qui avait été comptabilisé comme recettes accessoires. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, il a enregistré une perte de change nette de 3,8 millions de dollars, qui a été comptabilisée comme dépenses opérationnelles.

7. Le montant total des recettes au titre des fonds de fonctionnement s'est chiffré à 38,3 millions de dollars pour l'exercice biennal considéré, contre 33,6 millions de dollars pour l'exercice biennal précédent. Ce montant se répartit comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2005	2003 ^a
Contributions volontaires	33 534	26 698
Intérêts créditeurs	1 096	3 333
Revenu des services fournis	2 843	2 908
Recettes accessoires/diverses	828	698
Total	38 301	33 637

^a Les montants indiqués à des fins de comparaison ont été ajustés de façon à exclure le fonds d'affectation spéciale pour le programme d'aide financière, conformément à la nouvelle présentation.

8. Comme indiqué dans l'état I, le montant total des dépenses de l'Université s'est élevé à 75 millions de dollars pour l'exercice biennal considéré, contre 63,4 millions de dollars pour l'exercice biennal précédent, comme indiqué ci-après (en milliers de dollars des États-Unis) :

Principaux objets de dépense	2005	2003 ^a
Traitements et autres dépenses de personnel ^b	33 819	27 531
Frais de voyage	1 970	1 904
Services contractuels	823	–
Dépenses de fonctionnement	5 191	3 865
Achats ^c	775	818
Bâtiment du siège de l'ONU	5 260	4 589

<i>Principaux objets de dépense</i>	2005	2003 ^a
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	27 175	24 710
Total	75 013	63 417

^a Les montants indiqués à des fins de comparaison ont été ajustés de façon à exclure le fonds d'affectation spéciale pour le programme d'aide financière, conformément à la nouvelle présentation.

^b Y compris les dépenses relatives aux consultants et au personnel affecté aux programmes.

^c Y compris l'achat de livres et de fournitures pour la bibliothèque et de matériel destiné aux programmes.

9. Au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, conformément à la décision du Conseil de l'ONU, un montant de 15,3 millions de dollars a été viré du Fonds de dotation aux différents fonds de fonctionnement, comme suit : 7,7 millions de dollars au Centre de l'ONU; 1,6 million de dollars à l'ONU-IIST; 400 000 dollars à l'ONU-INRA; 100 000 dollars à l'ONU-ILI; 2 millions de dollars à l'ONU-JAF; 1 million de dollars à l'ONU-ICDF; et 2,5 millions de dollars à l'ONU-RCF. Le Fonds de dotation a reçu des virements d'un montant de 3,9 millions de dollars se décomposant comme suit : 2,7 millions de dollars de l'ONU-WIDER; 300 000 dollars de l'ONU-INTECH; et 900 000 dollars de l'ONU-BIOLAC.

10. Comme indiqué dans l'état II, le total de l'actif s'est élevé à 307,8 millions de dollars et le total du passif à 8,3 millions de dollars. Le Fonds de dotation comprenait des placements à court terme d'un montant de 6,6 millions de dollars et des placements à long terme d'un montant de 256,5 millions de dollars, dont la valeur de réalisation était respectivement de 6,6 et 287,6 millions de dollars. En outre, les fonds de fonctionnement détenaient des soldes d'un montant de 13,4 millions de dollars au 31 décembre 2005, correspondant à la part de l'ONU dans la trésorerie commune des bureaux des Nations Unies hors siège. L'actif comprenait également un montant de 5,3 millions de dollars correspondant aux contributions volontaires à recevoir, dont la liste figure dans le tableau 2.1.

11. Au cours de l'exercice biennal considéré, le solde du Fonds de dotation a augmenté de 17,3 millions de dollars, passant à 278,9 millions de dollars au 31 décembre 2005. Le solde des fonds de fonctionnement a diminué de 22,7 millions de dollars, s'établissant à 19,1 millions de dollars au 31 décembre 2005.

Annexe

Éléments d'information complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les éléments d'information complémentaires que le Secrétaire général est tenu de faire figurer dans son rapport.

Doubles comptages dans les états financiers

2. Des dettes interfonds d'un montant de 10,2 millions de dollars et des transactions interservices en attente d'un montant de 9,1 millions de dollars ont été comptées deux fois dans les états financiers de l'ONU. Les montants correspondants ont été éliminés de l'actif et du passif indiqués à l'état II.

Passation de pertes de numéraire et de sommes à recevoir par profits et pertes

3. Aucun montant n'a été passé par profits et pertes au titre de pertes de numéraire ou de sommes à recevoir au cours de l'exercice biennal 2004-2005 en application de la règle de gestion financière 106.8.

Passation de biens par profits et pertes

4. Aucun montant n'a été passé par profits et pertes au titre de pertes de biens au cours de l'exercice biennal 2004-2005 en application de la règle de gestion financière 106.9

Versements à titre gracieux

5. Aucun versement à titre gracieux n'a été fait au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion de l'Université des Nations Unies (UNU) à son siège à Tokyo et dans sept de ses centres et programmes de recherche et de formation et a vérifié ses états financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005.

Comme l'indique le chapitre III du présent rapport, le Comité a certifié sans réserve les états financiers de l'UNU pour l'exercice biennal clos le 30 juin 2005.

Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité

Le Comité a examiné les mesures prises par l'UNU pour appliquer les recommandations formulées dans son rapport sur les comptes de l'Université pour l'exercice clos le 31 décembre 2003. Sur les 25 recommandations figurant dans ce rapport, 10 (40 %) avaient été appliquées, 13 (52 %) l'avaient été en partie et 2 (8 %) ne l'avaient pas été.

Coordination entre les organes de contrôle

Afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer une utilisation optimale des ressources consacrées à l'audit, le Comité planifie ses audits en coordination avec les autres organes de contrôle et les experts compétents (Bureau des services de contrôle interne, Corps commun d'inspection et consultants).

Situation financière pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

Le montant total des recettes s'étant élevé à 73,4 millions de dollars et le montant total des dépenses à 81,3 millions de dollars (dont une perte de 3,8 millions de dollars imputable à la réévaluation de montants libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis), l'UNU a enregistré un déficit de 7,9 millions de dollars. Sur les 73,4 millions de dollars de recettes, 38 millions de dollars (52 %) représentaient des contributions volontaires, 31,7 millions (43 %) provenaient des intérêts créditeurs et du bénéfice net de la vente de titres, les 3,7 millions de dollars restants (5 %) correspondant à d'autres recettes et recettes accessoires. Si les intérêts créditeurs et la vente de titres n'avaient pas été pris en compte pour calculer le total des recettes, l'examen de la situation financière de l'UNU aurait fait apparaître que les ressources disponibles n'étaient pas suffisantes pour financer ses activités et projets.

L'augmentation des dépenses (environ 25 %) était essentiellement imputable à l'augmentation des dépenses relatives aux postes et des autres dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses consacrées aux réseaux de recherche et de formation, et à la diffusion.

Respect des Normes comptables du système des Nations Unies

Les Normes comptables du système des Nations Unies avaient été généralement respectées, sauf dans les cas ci-après :

- a) Des recettes accessoires avaient été comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et non selon les principes de la comptabilité en droits constatés;
- b) Des engagements caducs non réglés n'avaient pas été annulés;
- c) Des dépenses ayant trait à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs avaient été enregistrées en tant que charges comptabilisées d'avance.

Présentation et teneur des états financiers

Des écarts ont été constatés dans les états produits par le Système de gestion des finances, du budget et du personnel.

Biens durables

Les lacunes ci-après ont été constatées dans les comptes relatifs aux biens durables, faisant peser des doutes sur l'exhaustivité et l'exactitude des renseignements donnés dans les notes afférentes aux états financiers :

- a) Le Programme d'activités biotechnologiques de l'ONU en Amérique latine et dans les Caraïbes (ONU-BIOLAC) n'avait pas procédé à un inventaire physique complet de ses biens durables depuis 2001;
- b) Le Centre de l'ONU n'utilisait pas de système informatisé de contrôle du matériel et de gestion des stocks.

Gestion du programme

Les lacunes ci-après ont été constatées en ce qui concerne la gestion du programme :

- a) Il n'existait pas de documentation complète et ordonnée sur 18 projets exécutés par le Centre de l'ONU, 8 par l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (ONU-WIDER), 7 par le Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé (ONU-INWEH) et 18 par le Programme d'activités biotechnologiques en Amérique latine et dans les Caraïbes (ONU-BIOLAC);
- b) Du fait que les indicateurs de résultats, les facteurs externes et les bénéficiaires des produits n'étaient pas mentionnés, il était difficile de mesurer les résultats et d'évaluer l'efficacité générale des programmes et activités du Centre de l'ONU, de l'ONU-WIDER, de l'ONU-BIOLAC et de l'Institut international pour la formation de dirigeants (ONU-ILD);
- c) Les traitements des chercheurs n'étant pas programmés dans le Système de gestion des finances, du budget et du personnel, ils n'étaient pas pris en compte dans le coût des projets;
- d) Pour quatre de ses programmes, l'Institut des hautes études (ONU-IAS) avait communiqué des pourcentages de dépense supérieurs aux pourcentages indiqués pour les réalisations matérielles;

e) Onze projets programmés et lancés en 2002 avaient été achevés en mai 2005, soit bien après l'échéance prévue, fixée à 2004.

Achats

En ce qui concerne les achats, l'ONU n'avait pas établi de plan d'achats et n'invitait que trois soumissionnaires ou fournisseurs potentiels, voire moins, à concourir.

Consultants et vacataires

En ce qui concerne l'emploi des consultants et des vacataires, le Comité a soulevé un certain nombre de questions concernant le paiement d'acomptes, le mandat, le rapport d'évaluation des prestations, la durée maximale d'emploi et l'examen médical requis.

Recommandations

Le Comité a formulé plusieurs recommandations sur la base de ses constatations d'audit. On trouvera un récapitulatif de ses principales recommandations au paragraphe 13 du présent rapport.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Université des Nations Unies (ONU) pour l'exercice biennal 2004-2005, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946 et de l'article IX de la charte de l'ONU. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 avaient été engagées aux fins approuvées par l'Assemblée générale, si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'Université des Nations Unies au 31 décembre 2005 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Les vérificateurs ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Ces examens ont porté principalement sur l'efficacité des procédures financières, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'ONU.

4. Le contrôle a été effectué au Centre de l'ONU et dans les centres et programmes ci-après : Institut des hautes études (ONU-IAS) à Yokohama (Japon); Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé (ONU-INWEH) à Hamilton (Ontario, Canada); Institut international pour la formation de dirigeants (ONU-ILI) à Amman; Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (ONU-WIDER) à Helsinki; Institut pour les nouvelles technologies (ONU-INTECH) à Maastricht (Pays-Bas); Institut international pour la technologie des logiciels (ONU-IIST) à Macao (Chine); et Programme d'activités biotechnologiques en Amérique latine et dans les Caraïbes (ONU-BIOLAC) à Caracas¹.

5. Au paragraphe 6 de sa résolution 57/278 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies d'examiner les structures et les principes de gouvernance et la manière de rendre des comptes. L'ONU a informé le Comité que le Conseil de l'ONU avait examiné les structures de gouvernance dans tout le système de l'ONU et le rôle des comités et conseils consultatifs des centres et programmes de recherche et de formation de l'ONU. Les responsabilités des comités et conseils consultatifs et des directeurs des centres et programmes de recherche et de formation sont énoncées dans le statut de chaque centre ou programme.

6. Le Comité a continué de faire part à l'ONU des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec l'Université.

7. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'ONU, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

8. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 13. Les constatations et recommandations sont exposées en détail aux paragraphes 15 à 82.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice biennal clos le 31 décembre 2003

9. Le Comité a examiné les mesures prises par l'ONU pour donner suite aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003². Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport; un état récapitulatif figure en annexe au

¹ Le calendrier des audits pour l'exercice biennal 2004-2005 a été le suivant : UNU-IAS, 21-25 mars 2005; UNU-IIST, 21 mars-1^{er} avril 2005; UNU-BIOLAC, 2-13 mai 2005; UNU-INTECH, 26 septembre-7 octobre 2005; UNU-WIDER, 10-21 octobre 2005; UNU-INWEH, 31 octobre-11 novembre 2005; UNU-ILI, 10-22 janvier 2006; et Centre de l'ONU, 28 mars-15 avril 2005 et 27 mars-21 avril 2006.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5* [A/59/5 (Vol. IV)], chap. II.

présent chapitre. Sur les 25 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003, 10 avaient été appliquées (40 %), 13 étaient en cours d'application (52 %) et 2 (8 %) n'avaient pas été mises en œuvre.

10. Les recommandations antérieures qui n'ont pas été pleinement appliquées sont rappelées dans l'annexe au présent chapitre. Le Comité invite l'ONU à désigner des responsables chargés de les appliquer et à définir un calendrier de mise en œuvre réaliste.

Dates des recommandations antérieures

11. Le Comité a passé en revue celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées pour déterminer de quand elles dataient. On trouvera dans l'annexe au présent chapitre l'exercice au cours duquel ces recommandations ont été faites pour la première fois.

12. Sur les 15 recommandations qui n'avaient pas été entièrement appliquées ou qui n'avaient pas encore été mises en œuvre, 3 (20 %) se rapportaient à l'exercice biennal 2000-2001 et 12 (80 %) à l'exercice biennal 2002-2003. On trouvera dans le présent rapport les observations détaillées du Comité concernant ces recommandations.

2. Principales recommandations

13. **Le Comité recommande que l'ONU :**

a) **Mette en œuvre une stratégie qui lui permette de moins dépendre du fonds de dotation pour sa viabilité (par. 21);**

b) **Comptabilise systématiquement les recettes accessoires selon la méthode de comptabilité en droits constatés (par. 28);**

c) **Veille à ce que les bordereaux de remboursement de frais de voyage soient réglés rapidement afin d'assurer que les engagements non réglés au titre des voyages sont valides et exacts; annule les engagements correspondant à des voyages qui n'ont pas eu lieu; et vérifie que les dépenses sont engagées pendant l'exercice auquel elles se rapportent (par. 31);**

d) **Impute les dépenses sur le budget de l'exercice auquel elles se rapportent, afin que les dépenses classées comme charges comptabilisées d'avance ne se rapportent qu'à des exercices ultérieurs (par. 35);**

e) **Demande au gouvernement hôte des éclaircissements sur la nature de sa contribution de 1 million de dollars (par. 46);**

f) **Définisse des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de résultats mesurables afin d'améliorer le processus de mesure des résultats, de rendre compte de l'efficacité réelle des projets et des programmes et de permettre l'établissement d'une corrélation entre les réalisations matérielles et les fonds engagés (par. 64);**

g) **Exige des directeurs de programme des centres et programmes de recherche et de formation intéressés qu'ils :** a) **communiquent périodiquement des rapports sur l'état d'avancement des projets en cours d'exécution;** b) **réévaluent l'état d'avancement des projets et s'attaquent aux causes des dérives ou retards éventuels;** c) **mettent en rapport l'état d'avancement des**

projets avec les plans d'exécution des projets ou les produits escomptés pour permettre une évaluation adéquate des réalisations; d) adoptent des mesures visant à ce que les projets soient exécutés conformément au calendrier établi et sans dépassement de crédit (par. 72);

h) Respecte à la lettre les dispositions du Manuel des achats de l'ONU relatives à l'établissement des plans d'achat et au nombre minimum de soumissionnaires (par. 79).

14. On trouvera les autres recommandations du Comité aux paragraphes 38, 40, 42, 51, 57, 68 et 81.

B. Constatations détaillées et recommandations

1. Situation financière

15. L'Université est intégralement financée au moyen de contributions volontaires provenant de gouvernements, d'institutions bilatérales et multilatérales, de fondations et d'autres sources publiques et privées. Elle tire ses revenus de trois sources : le Fonds de dotation, le Fonds de fonctionnement et le Fonds d'affectation spéciale. Le Fonds de dotation est un fonds d'équipement créé au début des années 70 grâce à une contribution de 100 millions de dollars annoncée par le Gouvernement japonais. Les contributions volontaires sans affectation particulière que l'ONU reçoit sont portées au crédit du Fonds de dotation et sont placées en vue de produire les ressources de base de l'Université qui servent à financer son fonds de fonctionnement.

16. Le Comité a analysé la situation financière de l'Université au 31 décembre 2005. On trouvera dans le tableau 1 les principales données financières concernant les fonds de l'Université pour les exercices biennaux 2002-2003 et 2004-2005.

Tableau 1

Principales données financières concernant les fonds de l'Université pour les exercices biennaux 2002-2003 et 2004-2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds de dotation ^a		Fonds de fonctionnement ^a		Fonds d'affectation pour le programme d'assistance aux ressortissants de pays en développement étudiant au Japon ^b	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
Recettes totales	37 997	32 519	36 584	38 301	2 947	2 559
Dépenses totales	–	3 795	65 131	75 013	1 714	2 517
Excédent (déficit)	37 997	28 724	(28 547)	(36 712)	1 233	42
Total de l'actif	270 646	283 760	58 282	40 712	1 575	2 717
Total du passif	9 037	4 829	15 095	21 636	82	1 182
Réserves et soldes des fonds	261 609	278 931	43 187	19 076	1 493	1 535

	<i>Fonds de dotation^a</i>		<i>Fonds de fonctionnement^a</i>		<i>Fonds d'affectation pour le programme d'assistance aux ressortissants de pays en développement étudiant au Japon^b</i>	
	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>
Principaux comptes						
Contributions volontaires	1 119	1 897	29 645	33 534	2 947	2 559
Postes et autres dépenses de personnel	–	–	28 308	33 819	–	1 189
Réseaux de recherche et de formation et diffusion	–	–	24 897	27 175	–	651
Virements provenant d'autres fonds (à d'autres fonds)	29 543	(11 402)	29 543	11 402	–	–
Encaisse et dépôts à terme, placements et trésorerie commune	262 528	8 434	39 784	12 608	2	292
Contributions volontaires non acquittées	5 910	5 077	2 527	173	–	–
Soldes débiteurs interfonds	242	4 492	9 312	5 756	–	–
Soldes créditeurs interfonds	9 037	4 829	517	5 419	–	–
Engagements non réglés	–	–	7 009	6 643	–	455
Excédent cumulé	–	–	35 601	13 913	–	1 535
Valeur du Fonds	261 609	278 931	–	–	–	–

^a Les montants correspondants pour l'exercice biennal 2002-2003 sont indiqués conformément à la nouvelle présentation.

^b Le Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance figurait auparavant dans les comptes du Fonds de fonctionnement. Depuis le 1^{er} janvier 2004, il est comptabilisé séparément.

Fonds de dotation

17. Le montant total des réserves et des soldes des fonds du Fonds de dotation a augmenté de 17,3 millions de dollars (6,6 %), passant de 261,6 millions de dollars au 31 décembre 2003 à 278,9 millions de dollars au 31 décembre 2005. Cette augmentation est le résultat d'un excédent des recettes sur les dépenses de 28,7 millions de dollars et d'un virement de 11,4 millions de dollars au Fonds de fonctionnement au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

18. L'analyse des opérations des deux exercices biennaux fait apparaître que les intérêts créditeurs ont diminué de 29 millions de dollars (dont un bénéfice net de 14,8 millions de dollars sur la vente de titres), soit 1,777 %. Le total de l'actif, qui est passé de 270,7 millions de dollars au 31 décembre 2003 à 283,8 millions de dollars au 31 décembre 2005, a augmenté de 13,1 millions de dollars (4,9 %), du fait essentiellement d'un accroissement de 6,6 millions de dollars des placements à court terme. Le total du passif, qui correspond aux soldes créditeurs interfonds, a diminué de 4,2 millions de dollars (46,6 %), passant de 9 millions de dollars au 31 décembre 2003 à 4,8 millions de dollars au 31 décembre 2005.

Fonds de fonctionnement

19. Les contributions volontaires au Fonds de fonctionnement sont passées de 29,6 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2002-2003 à 33,5 millions de dollars en 2004-2005, soit une augmentation de 3,9 millions de dollars (13 %). Les sources de financement comprennent les virements provenant du Fonds de dotation (11,4 millions de dollars), les intérêts créditeurs (1,1 million de dollars), les recettes provenant des services fournis (2,9 millions de dollars) et les recettes accessoires (400 000 dollars). Le montant total des dépenses est passé de 65,1 millions de dollars au 31 décembre 2003 à 75 millions de dollars au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 9,9 millions de dollars (15 %). Le déficit, qui était de 28,5 millions de dollars au 31 décembre 2003, est passé à 36,7 millions de dollars en 2004-2005, dont 23,6 millions de dollars au titre du siège de l'Université et 13,1 millions de dollars au titre de 14 centres de recherche et de formation. Ce déficit est imputable à l'augmentation du coût des postes et des autres dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses consacrées aux réseaux de recherche et de formation et à la diffusion.

20. Depuis 1999, l'écart entre les recettes et les dépenses n'a cessé de se creuser, le déficit passant de 26 millions de dollars au cours de l'exercice 1998-1999 à 29 millions pendant les exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003, pour atteindre 36 millions de dollars en 2004-2005. En effet, l'augmentation des recettes (6 %) n'a pas permis de compenser l'augmentation des dépenses (15 %) au cours de l'exercice biennal considéré, ce qui avait déjà été le cas au cours des exercices biennaux précédents. Cette situation pourrait mettre l'Université dans l'incapacité de financer ses programmes et ses activités opérationnelles à l'avenir. La viabilité de l'Université dépend du niveau élevé de ses réserves, qui se chiffrent à 300 millions de dollars, et qui relèvent entièrement du Fonds de dotation.

21. Le Comité recommande que l'Université des Nations Unies mette en œuvre une stratégie qui lui permette de moins dépendre du Fonds de dotation pour sa viabilité.

22. Le montant total des réserves et des soldes des fonds du Fonds de fonctionnement a sensiblement diminué, passant de 41,8 millions de dollars au 31 décembre 2003 à 19,1 millions de dollars au 31 décembre 2005, soit une baisse de 22,7 millions de dollars (54 %). Le total de l'actif du Fonds de fonctionnement a enregistré une baisse de 17,6 millions de dollars (30,2 %), passant de 58,3 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2002-2003 à 40,7 millions de dollars en 2004-2005. Le total du passif a augmenté de 6,5 millions de dollars (43 %), passant de 15 millions de dollars au 31 décembre 2003 à 21,6 millions de dollars au 31 décembre 2005.

Exécution du budget

23. Le Conseil de l'ONU a approuvé le budget de l'Université pour l'exercice biennal 2004-2005, qui se chiffre à 81 342 000 dollars, soit une augmentation de 10,6 % par rapport au budget de l'exercice biennal 2002-2003, qui s'élevait à 73 555 000 dollars. L'ONU a indiqué que le budget approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005 devait être financé au moyen : a) de recettes d'un montant de 38,3 millions de dollars provenant du Fonds de fonctionnement et d'un montant de 2,6 millions de dollars provenant du Fonds d'affectation spéciale; b) de recettes d'un montant de 27,3 millions de dollars provenant du Fonds de dotation; et c) de

recettes d'un montant de 21 millions de dollars provenant de l'excédent cumulé et de contributions à des programmes spécifiques. Au cours de l'exercice biennal, le Conseil de l'Université a autorisé l'utilisation de ressources prélevées sur le Fonds de dotation à hauteur de 27,7 millions de dollars.

24. Le montant total des dépenses au titre du budget approuvé s'est chiffré à 77,5 millions de dollars, dont une perte de 3,8 millions de dollars imputable à la réévaluation de montants libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

25. Le Comité a vérifié dans quelle mesure les états financiers de l'Université pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005 étaient conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que celles-ci avaient été généralement respectées, sauf dans les cas signalés dans le présent rapport, à savoir notamment :

a) Des recettes accessoires d'un montant de 17 768 dollars avaient été comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et non selon les principes de la comptabilité en droits constatés comme il est prescrit au paragraphe 37 des Normes comptables du système des Nations Unies (voir par. 26 à 28 ci-après);

b) Des engagements caducs non réglés d'un montant de 229 591 dollars n'avaient pas été annulés, contrairement aux dispositions du paragraphe 41 des Normes (voir par. 29 à 31 ci-après);

c) Des dépenses ayant trait à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs, d'un montant de 89 235 dollars, avaient été enregistrées en tant que charges comptabilisées d'avance, alors qu'un montant de 68 234 dollars n'avait pas été inscrit à ce compte, contrairement au paragraphe 42 des Normes (voir par. 32 à 35 ci-après).

Comptabilisation de recettes accessoires

26. Comme indiqué à l'alinéa d) de la note 2 afférente aux états financiers de l'ONU, et conformément aux paragraphes 4 iii) et 37 des Normes comptables du système des Nations Unies, les recettes, les dépenses, l'actif et le passif sont comptabilisés selon le principe du fait générateur (comptabilité en droits constatés). Au paragraphe 21 de son rapport sur l'ONU pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003, le Comité a constaté qu'au cours de cet exercice, l'ONU avait comptabilisé des recettes accessoires au titre du Fonds de fonctionnement selon la méthode de la comptabilité de caisse et a recommandé que l'ONU utilise la méthode de comptabilité en droits constatés. Bien que l'Université ait appliqué cette méthode à compter d'avril 2004 pour comptabiliser ses recettes provenant de services fournis, le Comité a noté deux exceptions, qui avaient entraîné une surestimation du compte recettes accessoires d'un montant net de 17 768 dollars. En effet :

a) Des recettes d'un montant de 22 166 dollars au titre de services informatiques et de l'utilisation de locaux se rapportant à 2006 avaient été comptabilisées en 2005;

b) Des recettes non encaissées d'un montant de 4 398 dollars, provenant de la vente de publications en 2005, n'avaient pas été régularisées au 31 décembre 2005.

27. L'utilisation de la comptabilité de caisse a également entraîné une surestimation des comptes débiteurs divers et réserves et soldes des fonds d'un montant de 17 768 dollars au 31 décembre 2005.

28. Le Comité recommande à nouveau que l'ONU comptabilise systématiquement les recettes accessoires selon la méthode de comptabilité en droits constatés, conformément au paragraphe 37 des Normes comptables pour le système des Nations Unies.

Engagements non réglés

29. Au 31 décembre 2005, les engagements non réglés se chiffraient à 7 098 000 dollars. Au paragraphe 26 de son rapport sur l'ONU pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003, le Comité a recommandé que l'ONU examine régulièrement les engagements non réglés et annule les engagements caducs, veille à ce que tous les engagements soient suffisamment provisionnés, et procède en temps voulu à la mise en concordance des comptes.

30. L'examen par le Comité des documents d'engagement de dépenses correspondant à des opérations se chiffrant à 1 649 148 dollars a fait apparaître que :

a) Sept bordereaux de remboursement de frais de voyage, représentant une somme totale de 201 401 dollars, étaient toujours en instance au 31 décembre 2005 alors que les voyages correspondants avaient eu lieu au cours de l'exercice biennal, le règlement de quatre bordereaux ayant pris plus de 12 mois de retard. L'ONU s'est engagée auprès du Comité à suivre de près l'un des bordereaux, qui concernait la cessation de service d'un ancien fonctionnaire, afin d'accélérer son règlement définitif; un bordereau serait annulé du fait qu'il n'existait plus de créance; les cinq autres resteraient en vigueur, afin que les créances impayées au titre des voyages par avion des intéressés puissent être réglées. L'ONU a indiqué au Comité qu'en vertu d'accords qu'elle avait conclus avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) concernant les voyages, elle était, dans la plupart des cas, tenue de régler les bordereaux interservices dès réception. Elle continuerait de surveiller de près les soldes non réglés au titre de ces bordereaux afin d'annuler tout solde non justifié;

b) Un bordereau d'un montant de 28 190 dollars, ayant trait aux frais de voyage d'un administrateur (hors classe) de programme d'études, était devenu caduc du fait que l'engagement de l'intéressé avait été annulé. L'ONU a expliqué que le solde non réglé figurait encore dans les comptes au moment de l'audit pour permettre de couvrir les dépenses afférentes à ce bordereau, notamment les frais de dossier et d'annulation;

c) Une dépense d'un montant de 2 273 dollars, correspondant à l'abonnement annuel à une revue électronique en 2002, 2003 et 2004, n'avait été engagée que le 1^{er} février 2006, les factures correspondantes ayant été reçues fin 2005. L'ONU a expliqué qu'elle n'avait pu émettre les documents d'engagement de dépenses qu'à réception des factures et n'avait donc procédé au paiement que début 2006.

31. Le Comité recommande que l'ONU : a) veille à ce que les bordereaux de remboursement de frais de voyage soient réglés rapidement afin d'assurer que les engagements non réglés au titre des voyages sont valides et exacts; b) annule les engagements correspondant à des voyages qui n'ont pas eu lieu; et c) vérifie que les dépenses sont engagées pendant l'exercice auquel elles se rapportent.

Charges comptabilisées d'avance

32. Aux termes du paragraphe 42 des Normes comptables du système des Nations Unies, lorsque des engagements sont imputables sur les ressources d'exercices ultérieurs, ils doivent être inclus dans les comptes ou indiqués dans une note annexée aux états financiers. Les décaissements effectués au titre de tels engagements sont portés en compte comme charges comptabilisées d'avance. Selon l'alinéa k) vi) de la note 2 afférente aux états financiers de l'ONU, les charges comptabilisées d'avance s'entendent des postes de dépenses qui ne sont normalement pas imputables sur le budget de l'exercice en cours. Le Comité a toutefois constaté qu'au 31 décembre 2005, le compte charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif du Fonds de fonctionnement du siège de l'ONU, dont le montant total était de 230 000 dollars, comprenait des dépenses d'un montant de 89 235 dollars se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005 et à des exercices antérieurs, qui se répartissaient comme suit :

a) Un montant de 31 888 dollars se rapportant aux traitements de fonctionnaires de l'ONU pour l'exercice biennal 2004-2005, facturé par le Siège de l'ONU;

b) Un montant de 57 345 dollars correspondant à des charges dues au PNUD au titre de transactions se rapportant à l'exercice biennal 2002-2003.

33. Le Comité a par ailleurs noté que les frais afférents à deux voyages effectués en janvier 2006, d'un montant de 68 234 dollars, avaient été comptabilisés comme dépenses et non comme charges comptabilisées d'avance, ce qui avait entraîné une sous-estimation du compte charges comptabilisées d'avance et une surestimation du compte dépenses. L'ONU a expliqué qu'elle avait l'habitude d'émettre les bordereaux de remboursement de frais de voyage se rapportant aux voyages ou réunions programmés au début de l'exercice biennal suivant (dans le cas présent, en janvier), en utilisant les ressources budgétaires disponibles de l'exercice précédent. Cette pratique se justifiait par la nécessité d'organiser le voyage, d'obtenir le visa et d'autoriser l'achat du billet d'avion ou le paiement de l'avance de fonds à l'occasion du voyage suffisamment à l'avance pour que le voyage puisse être effectué à la date prévue. Au moment de l'émission des deux bordereaux, les fonds au titre du budget de l'exercice biennal 2006-2007 n'étaient pas encore disponibles.

34. Le Comité est préoccupé par le fait que le solde du compte charges comptabilisées d'avance au 31 décembre 2005 risque d'être inexact, étant donné que des transactions ne se rapportant pas à des exercices ultérieurs y ont été inscrites et que des transactions qui auraient normalement dû être inscrites à ce compte ne l'ont pas été. L'ONU a informé le Comité qu'elle procéderait à la régularisation du compte de charges comptabilisées d'avance.

35. L'ONU s'est rangée à la recommandation du Comité selon laquelle les dépenses doivent être imputées sur le budget de l'exercice auquel elles se

rapportent, afin que les dépenses classées comme charges comptabilisées d'avance ne se rapportent qu'à des exercices ultérieurs.

3. Présentation et teneur des états financiers

36. En application du paragraphe 12 de la résolution 55/220 A de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2000, le Comité des commissaires aux comptes, en collaboration avec le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies, a continué d'évaluer l'information financière qui doit être présentée dans les états financiers et les tableaux connexes et celle qui doit figurer dans des annexes, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

Établissement et production des états financiers

37. Comme lors des audits précédents, le Comité a noté que les dépenses comptabilisées au titre des différentes unités de programme ne correspondaient pas aux dépenses figurant dans les états produits par le Système de gestion des finances, du budget et du personnel. Lors de sa vérification intermédiaire, le Comité a constaté qu'il existait des écarts entre les chiffres indiqués dans l'état II et ceux figurant dans les états récapitulatifs des comptes du grand livre établis au siège de l'ONU. À l'ONU-INWEH, le Comité a noté un écart analogue entre les décaissements et les contributions volontaires enregistrés dans le Système de gestion des finances, du budget et du personnel et la base de données à accès personnalisé Budget Monitor, du fait du décalage entre le moment où les transactions sont enregistrées dans un système et celui où elles le sont dans l'autre. L'enregistrement des données dans le Système de gestion des finances, du budget et du personnel a aussi enregistré du retard à l'ONU-ILI, ainsi qu'en ce qui concerne l'inscription d'une contribution volontaire du Gouvernement jordanien d'un montant de 500 000 dollars. Des soldes anormaux ont également été recensés dans d'autres comptes.

38. Le Comité recommande à nouveau que l'ONU envisage d'améliorer son Système de gestion des finances, du budget et du personnel pour le rendre conforme aux règles de comptabilisation et d'établissement de rapports.

Biens durables

39. Lors de sa vérification intermédiaire de mai 2005, le Comité a noté que l'ONU-BIOLAC n'avait pas procédé à un inventaire physique complet de ses biens durables depuis 2001. En outre, il ne tenait pas de comptabilité matières, n'avait pas nommé de responsable de la gestion des stocks, ne faisait pas signer d'accusé de réception aux utilisateurs finaux et n'étiquetait pas les biens durables aux fins du contrôle des stocks, en violation des sections 1.2 et 3.6 de l'instruction administrative ST/AI/2003/5. D'après les notes afférentes aux états financiers, la valeur des biens durables appartenant à l'ONU-BIOLAC se chiffrait à 15 000 dollars au 31 décembre 2005. Dans sa réponse datée du 29 novembre 2005, l'Administration a indiqué que les recommandations du Comité avaient été appliquées par l'ONU-BIOLAC.

40. L'ONU s'est rangée à la recommandation du Comité selon laquelle elle devait appliquer des mesures adéquates de contrôle et de protection des biens durables, conformément aux dispositions pertinentes de l'instruction administrative ST/AI/2003/5.

41. Lors de sa vérification intermédiaire du siège de l'ONU en 2004, le Comité avait noté que le siège de l'ONU n'utilisait pas de système informatisé de contrôle du matériel et de gestion des stocks et n'appliquait pas le Système commun de codification des Nations Unies pour tenir à jour sa comptabilité matières. Le 21 avril 2006, le Comité a noté que le siège de l'ONU utilisait le logiciel de gestion de bases de données Microsoft Access, mais qu'il n'avait pas fini d'évaluer sa viabilité.

42. Le Comité recommande à nouveau que l'ONU continue d'utiliser le système informatisé de contrôle du matériel et de gestion des stocks pour tenir et mettre à jour sa comptabilité matières et adopte le Système commun de codification des Nations Unies.

Contributions volontaires et comptes débiteurs divers

43. Le Comité a noté qu'à la demande de l'ONU-ILI, un montant de 400 000 dollars avait été dépensé pour la construction d'un nouveau bâtiment (200 000 dollars) et l'achat de mobilier (200 000 dollars). Le montant total décaissé avait été déduit de la contribution annuelle du Gouvernement jordanien à l'Institut pour 2005, qui se chiffrait à 1 million de dollars.

44. L'imputation des frais de construction du nouveau bâtiment et d'achat de mobilier de bureau sur la contribution du Gouvernement jordanien n'était pas conforme aux dispositions du mémorandum d'accord signé le 24 avril 1995, aux termes duquel le Gouvernement jordanien s'engageait à verser une contribution annuelle de 1 million de dollars pour financer le fonctionnement de l'Institut, et à mettre à la disposition de celui-ci des locaux à usage de bureaux ainsi que le mobilier et le matériel de bureau pouvant être nécessaires initialement. L'accord de coopération daté du 17 juin 2001, signé par l'Université de Jordanie et l'Institut, stipule que le titre de propriété du bâtiment construit sur le campus de l'Université de Jordanie sera détenu par le Gouvernement jordanien au nom de l'Université jusqu'à ce que l'Institut cesse ses activités en Jordanie.

45. L'Administration a fait valoir que, compte tenu du caractère imprévisible des événements qui se produisent dans le monde, notamment des fluctuations du cours du pétrole, il ne serait pas surprenant que le Gouvernement jordanien ait manqué de fonds pour construire le bâtiment et acheter le mobilier. L'Administration a ajouté qu'elle appréciait le geste du gouvernement hôte, qui avait mis à la disposition de l'Institut un bâtiment bien conçu, équipé et meublé, et versait des fonds pour compléter les ressources de l'Institut.

46. Le Comité recommande que l'Administration demande au gouvernement hôte des éclaircissements sur la nature de sa contribution de 1 million de dollars, et précise si ladite contribution comprend les fonds dépensés pour la construction du bâtiment et l'achat de matériel.

47. Le 18 avril 2006, l'Administration a été informée par un représentant du Gouvernement jordanien qui est membre du Comité consultatif de l'Institut que le Gouvernement honorerait son annonce de contribution de 1 million de dollars pour 2005, et rembourserait donc les montants déduits pour financer la construction du bâtiment et l'achat de mobilier. Conformément à l'accord, une contribution de même montant a aussi été annoncée pour 2006 et devrait être reçue sous peu.

Contrôle des allocations de crédit

48. L'état au 31 octobre 2005 des dépenses engagées par l'UNU-INWEH faisait apparaître un dépassement de crédit de 245 899 dollars au titre du budget de base et de 47 722 dollars au titre de programmes spéciaux.

49. L'UNU a déclaré qu'il ne s'agissait pas de dépassements de crédits mais d'ajustements temporaires des flux de trésorerie résultant de l'emprunt pour de courtes périodes de fonds alloués à un programme pour combler le déficit d'un autre programme. L'Université procédait de cette façon lorsque la mise en œuvre d'un projet devenait urgente et que les contributions annoncées pour ce projet se faisaient attendre. On empruntait alors des fonds alloués à un autre programme pour financer le projet en question jusqu'à réception des contributions annoncées. Tout en s'efforçant d'éviter de se trouver dans une telle situation, l'UNU estimait que la suspension ou l'annulation de projets programmés serait préjudiciable à la réalisation des objectifs du Réseau. En outre, l'utilisation de ressources allouées à d'autres projets permettait de continuer à financer des projets qui connaissaient des problèmes de financement. Ni le Réseau ni le Centre de l'UNU n'étaient satisfaits de cette manière de procéder, mais elle avait bien fonctionné jusqu'à présent dans la mesure où les dépenses relatives au programme et les autres dépenses étaient restées dans les limites du budget.

50. Le Comité est préoccupé par le fait que, s'ils ne sont pas gérés convenablement, des projets disposant de fonds suffisants risquent de voir leurs ressources détournées.

51. Le Comité recommande que l'UNU utilise ses ressources strictement pour les projets auxquels ils sont destinés et prenne les dispositions voulues pour que les fonds programmés soient débloqués.

4. Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

52. Il ressort du tableau 2 ci-après que le montant estimatif des dépenses à prévoir au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des jours de congé annuel accumulés et des autres prestations de fin de service, tel qu'indiqué dans la note 6 afférente aux états financiers était de 5 926 000 dollars au 31 décembre 2005. Comme indiqué à l'alinéa a) de la note 6, les montants à prévoir au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ou d'autres prestations de fin de service ne figurent dans aucun des états financiers de l'UNU.

Tableau 2

Montants à prévoir au titre des congés annuels et des autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

(En millions de dollars des États-Unis)

Objet	2002-2003	2004-2005
Assurance maladie après la cessation de service (montant net)	1 644	3 626
Jours de congé annuel accumulés	1 400	1 300
Primes de rapatriement et de réinstallation	1 700	1 000
Total	4 744	5 926

53. Les montants à prévoir au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ont été calculés sur la base des estimations de l'actuaire-conseil chargé par l'ONU de mener une évaluation actuarielle de ces prestations.

5. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes

54. Conformément à l'article 6.4 du Règlement financier et aux règles de gestion financière 106.8 a) et 106.9 a), l'Administration a informé le Comité que, mis à part des biens durables d'un montant de 875 000 dollars (contre 651 000 dollars au cours de l'exercice biennal précédent) passés par profits et pertes au titre de l'écoulement de biens et autres ajustements, l'ONU n'avait passé par profits et pertes aucune somme en numéraire, aucune créance ni aucun autre bien au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

6. Paiements à titre gracieux

55. L'ONU a indiqué que, conformément à l'article 5.11 du Règlement financier et à la règle de gestion financière 105.12, aucun paiement à titre gracieux n'avait été effectué pendant l'exercice.

7. Gestion des programmes

Documentation relative aux projets

56. En examinant la documentation relative à un échantillon de 18 projets exécutés par le siège de l'ONU dans le cadre de ses programmes sur l'environnement et le développement durable et sur la paix et la gouvernance, le Comité a noté que ces projets ne faisaient pas l'objet d'une documentation complète et ordonnée, qui devrait notamment comprendre les plans de travail, les rapports d'exécution, les indicateurs de résultats, les budgets et les rapports financiers, et les rapports de suivi et d'évaluation. Ces documents sont nécessaires car ils contribuent à l'exécution efficace et efficiente des projets et facilitent leur suivi et l'établissement de rapports sur les réalisations accomplies. De même, l'ONU-WIDER, l'ONU-INWEH et l'ONU-BIOLAC ne tenaient pas de dossiers complets et ordonnés en ce qui concernait 8, 7 et 18 de leurs projets, respectivement.

57. L'ONU s'est rangée à la recommandation déjà formulée par le Comité selon laquelle elle devrait tenir une documentation complète et ordonnée sur ses projets, comprenant notamment les plans de travail, les budgets et les rapports financiers, et les rapports de suivi et d'évaluation.

Budgétisation axée sur les résultats

58. Le Secrétaire général a décrit la budgétisation axée sur les résultats en vigueur à l'ONU comme un cadre logique, qui constitue la trame du projet de budget-programme, doublé d'un mécanisme visant à favoriser la responsabilisation et l'initiative (A/54/456, par. 26). La budgétisation axée sur les résultats exige de chaque organisme des Nations Unies qu'il définisse clairement les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de résultats, les facteurs externes et les produits qui sous-tendent l'exécution de ses programmes et de ses mandats. Il faut que les résultats escomptés soient précis et mesurables, qu'ils soient réalistes et puissent être atteints dans les délais impartis, et qu'ils correspondent aux objectifs.

59. En examinant le programme et le budget de recherche de l'Université approuvés pour l'exercice biennal 2004-2005, le Comité a constaté que les projets proposés étaient présentés sous la forme d'un exposé comprenant un court récapitulatif de chaque projet, de ses objectifs et de sa justification, tandis que la partie financière du budget faisait apparaître, pour chaque projet, les différents objets de dépense. Toutefois, il a noté que le siège de l'UNU avait omis de préciser, pour deux postes de dépense du sous-programme 1, les indicateurs de résultats, les facteurs externes et les bénéficiaires des produits.

60. En ce qui concerne l'UNU-WIDER, aucune comparaison entre les dépenses effectives et les montants inscrits au budget, ou entre les réalisations accomplies et les réalisations escomptées, ni aucune définition des facteurs externes et des bénéficiaires des produits, ne figuraient dans le récapitulatif de 13 projets en cours d'exécution et de 7 projets achevés. En l'absence de données comparatives sur les réalisations matérielles et les fonds effectivement engagés, il n'a pas été possible d'établir une corrélation entre ces deux éléments. L'Administration a expliqué que l'UNU-WIDER appliquait la budgétisation axée sur les résultats en sa qualité de centre de recherche de l'UNU, comme en témoigne le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007.

61. Par ailleurs, l'UNU-BIOLAC n'avait pas clairement et précisément défini, sauf dans le cas de son programme de renforcement des capacités, les réalisations escomptées, les indicateurs de résultats et les facteurs externes susceptibles d'influer sur les réalisations. L'Administration a assuré le Comité qu'elle s'était efforcée, lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007, de chiffrer les produits pour aller dans le sens de la budgétisation axée sur les résultats.

62. Pour ce qui est de l'UNU-ILI, aucune des propositions de projet approuvées n'était accompagnée d'une description des objectifs, ni ne faisait mention d'indicateurs de résultats mesurables, des ressources à mobiliser, un calendrier de plans de travail détaillés et chiffrés, des réalisations escomptées et de leur impact sur les bénéficiaires du projet, ou du budget approuvé. Évoquant la nomination d'un nouveau directeur, le recrutement de nouveaux fonctionnaires et le remaniement de l'organigramme, l'Administration a assuré le Comité que l'UNU-ILI respecterait désormais les principes et les règles de l'UNU en matière de planification, d'exécution et d'évaluation des programmes.

63. Le Comité craint que le fait de ne pas avoir défini les indicateurs de résultats, les facteurs externes et les bénéficiaires des produits ne complique l'évaluation des résultats et de l'efficacité générale des activités relatives aux programmes.

64. Le Comité recommande à nouveau que l'UNU définisse des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de résultats mesurables afin d'améliorer le processus de mesure des résultats, de rendre compte de l'efficacité réelle des projets et des programmes et de permettre l'établissement d'une corrélation entre les réalisations matérielles et les fonds engagés.

65. L'Université a mentionné un rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires daté de novembre 2005, dans lequel celui-ci évoquait les progrès considérables accomplis dans la présentation, simplifiée et plus concise, du programme et du budget de recherche, rassemblés pour l'exercice 2006-2007 en un document de synthèse élaboré à l'échelle de l'UNU et privilégiant les activités et les résultats liés aux programmes et aux sous-programmes, ce qui va résolument dans le

sens de la budgétisation axée sur les résultats. Elle a également cité la conclusion formulée par le Bureau des services de contrôle interne dans l'un de ses rapports d'audit, daté de février 2006. Selon le Bureau, le budget approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005 était insuffisamment axé sur les résultats mais le budget de l'exercice 2006-2007 démontrait que les consignes données aux unités administratives en matière de budgétisation incitaient expressément ces dernières à appliquer le principe de la budgétisation axée sur les résultats. En outre, le Bureau avait jugé qu'il était certes difficile d'établir une corrélation valable entre les produits escomptés et les ressources utilisées, c'est-à-dire les apports; par conséquent, l'ONU ne parviendrait à maîtriser la budgétisation axée sur les résultats qu'au bout d'un certain temps, une fois que ses unités administratives en auraient une plus longue expérience et définiraient des produits se prêtant davantage à la mesure.

Estimation du coût des projets

66. Le Comité des commissaires aux comptes a noté que les traitements et autres frais de personnel étaient automatiquement enregistrés sous les codes d'objet de dépense 000-100 (traitements-dépenses communes de personnel) dans le Système de gestion des finances, du budget et du personnel. En ce qui concerne l'ONU-WIDER, un montant de 2 380 255 dollars, correspondant aux dépenses afférentes aux réseaux de recherche et de formation et à la diffusion, n'incluait pas les traitements des chercheurs et des collaborateurs participant directement aux projets, ce qui risquait de fausser l'évaluation des projets et l'estimation de leur coût. Quant à l'ONU-INTECH, seules les dépenses afférentes aux activités d'élaboration, de coordination et de recherche menées au titre des programmes figuraient dans les rapports sur les projets achevés et en cours d'exécution pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2005. Les traitements du personnel de recherche n'avaient pas été pris en compte lors de l'estimation du coût des projets.

67. L'intégration des traitements des chercheurs dans le coût des projets n'a pas encore été normalisée à l'échelle du système de l'ONU. Celle-ci a informé le Comité qu'elle avait déjà donné pour instructions à chaque centre et programme de recherche et de formation d'inscrire à son budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 le montant des traitements des chercheurs et du personnel participant directement aux projets, ce qui servirait en fin de compte de point de départ pour l'enregistrement dans le Système de gestion des finances, du budget et du personnel du poste de dépense propre à chaque projet.

68. Le Comité recommande que l'ONU reprogramme le Système de gestion des finances, du budget et du personnel de façon que les dépenses afférentes aux traitements du personnel participant aux projets soient automatiquement inscrites à la rubrique Réseaux de recherche et de formation et diffusion.

69. L'Université a expliqué que la reprogrammation du Système de gestion des finances, du budget et du personnel entraînerait des coûts exorbitants qu'elle n'était pas certaine de pouvoir supporter. Étant donné qu'elle devrait s'appuyer sur ce système pendant les trois ou quatre prochaines années tout au plus, l'ONU consulterait la société informatique qui assure la maintenance du Système pour savoir s'il est envisageable de procéder à des améliorations ciblées pour un coût raisonnable.

Évaluation des programmes

70. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a invité les organismes des Nations Unies à poursuivre le développement et l'amélioration des normes de mesure des résultats. Il s'est inquiété des risques de faible corrélation entre les dépenses engagées et le taux d'exécution des programmes et a estimé qu'il fallait prêter une attention particulière à cette corrélation.

71. Dans le cadre des vérifications intermédiaires auxquelles il a procédé, le Comité des commissaires aux comptes s'est penché sur l'exécution financière et technique de divers projets lancés par les centres de formation régionaux de l'ONU. Il a noté ce qui suit :

a) Pour neuf de ses programmes, l'ONU-IAS n'avait communiqué qu'un pourcentage approximatif de réalisations matérielles, en l'absence des rapports de suivi et d'évaluation que les directeurs de programme auraient dû établir. En ce qui concerne trois autres programmes, il n'avait fourni aucune estimation, alors que dans son précédent rapport d'audit, le Comité avait soulevé le problème de la corrélation entre dépenses et réalisations à propos d'un programme, problème que l'ONU-IAS s'était engagé à régler;

b) À l'ONU-WIDER, 11 projets programmés et lancés au cours de l'exercice biennal 2002-2003 avaient été achevés en mai 2005, soit bien après les échéances prévues, fixées pour 2004. Les modifications apportées aux projets en raison de l'allongement des délais d'exécution ainsi que le volume de travail supplémentaire à effectuer, notamment, n'avaient pas fait l'objet d'une documentation suffisante. L'Administration a informé le Comité qu'elle s'emploierait à mieux documenter les ajustements apportés aux plans d'exécution des projets, et que le Centre de l'ONU était en train de mettre au point une politique et un système améliorés de gestion des projets;

c) En ce qui concerne l'ONU-INWEH, il n'avait pas été possible d'établir un lien entre le rapport sur l'état d'avancement du projet, d'une part, et le plan d'exécution du projet et les produits escomptés, d'autre part. La comparaison entre les produits exécutés et escomptés au titre du projet pourrait s'avérer difficile, étant donné que le rapport traite uniquement des activités menées à certaines dates et non de l'ensemble du travail accompli, du pourcentage de réalisations obtenues et des problèmes rencontrés pendant l'exécution du projet. L'Administration a fait savoir au Comité que la direction de l'ONU-INWEH évaluait constamment l'exécution du projet, autant sur le plan qualitatif que quantitatif, et qu'elle insérait ses conclusions dans des rapports semestriels et annuels communiqués au Centre de l'ONU;

d) À l'ONU-ILI, une comparaison des montants inscrits au budget-programme de l'exercice biennal au titre des trois principaux programmes avec les dépenses effectivement engagées au titre des projets correspondants a révélé que les crédits avaient été utilisés à hauteur de 54 % en moyenne. L'exécution financière de ces projets a semblé satisfaisante mais il n'en a pas été de même pour l'exécution technique, seulement 7 des 17 projets prévus dans le cadre d'un programme, soit 41 %, ayant été menés à bien. En outre, en examinant les dépenses encourues au titre de deux autres programmes internationaux de formation de dirigeants lancés par l'ONU-ILI, il est apparu que leur montant total s'élevait à 160 176 dollars, soit 27 176 dollars (20 %) de plus que le montant prévu au budget, à savoir 133 000 dollars. L'Administration a expliqué que la faiblesse du taux d'exécution était due

au changement de direction à la mi-2004, au manque de personnel dans les fonctions universitaires clefs et à l'annulation de certains cours en raison de l'insécurité régnant en Jordanie. Elle a indiqué qu'à l'avenir, la concordance entre les dépenses engagées et le budget-programme ferait l'objet d'une étroite surveillance, suite à la nomination d'un nouveau directeur et au recrutement de nouveaux fonctionnaires.

72. Le Comité recommande que l'ONU exige des directeurs de programme des centres et programmes de recherche et de formation intéressés qu'ils :
a) communiquent périodiquement des rapports sur l'état d'avancement des projets en cours d'exécution afin de permettre l'établissement d'une corrélation entre les réalisations matérielles et les dépenses encourues;
b) réévaluent l'état d'avancement des projets et s'attaquent aux causes des dérives ou retards éventuels;
c) mettent en rapport l'état d'avancement des projets avec les plans d'exécution des projets ou les produits escomptés pour permettre une évaluation adéquate des réalisations;
d) adoptent des mesures visant à ce que les projets soient exécutés conformément au calendrier établi et sans dépassement de crédit.

8. Achats

73. *Le Manuel des achats de l'ONU* stipule qu'il est indispensable de planifier les achats pour qu'il soit possible de lancer des avis de mise en adjudication ou des appels d'offres, de passer des marchés, de livrer les marchandises demandées ou de fournir les services requis de manière efficace et en temps voulu [sect. 8.1.1 1)]. Il stipule également que les services requérants et le Service des achats, ou son chef, doivent se concerter et, dans la mesure du possible, se réunir une fois par an pour établir des plans de dépenses, notamment des plans d'achat, pour le ou les exercices budgétaires à venir, et que cette planification doit, autant que possible, être exploitée de façon à réaliser des économies d'échelle et à servir par d'autres moyens l'intérêt de l'Organisation [sect. 8.1.4 1)].

74. Le Comité a constaté que le siège de l'ONU ne disposait d'aucun plan d'achat pour les fournitures et le matériel courants. Les achats étaient effectués à mesure que les besoins se présentaient, ce qui laissait aux responsables peu de possibilités de prospecter le marché pour trouver des sources d'approvisionnement plus économiques et de tirer parti des remises accordées lors d'achats en gros.

75. L'Université a indiqué qu'elle avait coordonné l'élaboration d'un plan global de renouvellement de l'infrastructure et du matériel pour le bâtiment abritant son siège. Elle avait communiqué ce plan en juillet 2005 au Ministère japonais de l'éducation, propriétaire du bâtiment, pour qu'il en examine les incidences budgétaires avec le Ministère japonais des finances. Aux termes de ce plan, le Ministère de l'éducation allouera, au titre de son budget pour l'exercice 2006, un nouveau crédit à la prévention et à la réparation des dégâts structurels. En ce qui concerne l'exercice 2005, le Ministère avait utilisé des crédits restants pour financer des réparations concernant la structure du bâtiment. Selon l'ONU, ce plan constitue un progrès notable, car les travaux de construction représentent une grande part des dépenses qu'elle consacre aux achats.

76. L'Université a par ailleurs fait valoir qu'elle n'avait pas pu prévoir à l'avance certaines dépenses afférentes à des articles achetés en 2005, comme le film antibris dont le Département de la sûreté et de la sécurité avait imposé l'application sur les fenêtres du bâtiment du siège en tant que mesure de sécurité urgente. En revanche,

la reconduction du contrat relatif à l'entretien et à l'exploitation du bâtiment, notamment les services de sécurité et de nettoyage, témoignait d'une solide planification préalable visant à garantir le meilleur rapport qualité-prix. L'ONU veillerait toutefois à ce que ses unités administratives établissent un plan d'achat pour le matériel informatique.

77. En examinant le mécanisme de passation des marchés en vigueur au siège de l'ONU, le Comité a relevé que 25 commandes sur 152, d'un montant allant de 2 500 dollars à 24 666 dollars, avaient été passées sur la base des offres de trois soumissionnaires ou fournisseurs potentiels seulement, voire moins. Cette pratique n'est pas conforme à la section 9.3.4 1) a) du *Manuel des achats de l'ONU*, qui dispose que cinq fournisseurs potentiels au minimum doivent être invités à concourir.

78. Le Comité craint qu'en limitant le nombre de soumissionnaires à trois, l'ONU ne se prive de la possibilité de bénéficier du prix le plus avantageux. L'Université l'a assuré qu'elle mettrait à jour et enrichirait son fichier de fournisseurs potentiels, qu'elle s'engagerait plus fermement à faire jouer la concurrence au maximum afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix, et qu'elle mettrait tout en œuvre pour inviter le nombre minimum réglementaire de fournisseurs potentiels à soumissionner.

79. Le Comité recommande que l'ONU respecte à la lettre les dispositions du *Manuel des achats de l'ONU* relatives à l'établissement des plans d'achat et au nombre minimum de soumissionnaires.

9. Consultants et vacataires

80. Le Comité a appelé l'attention de l'Administration sur les problèmes ci-après, concernant les services fournis par les consultants et les vacataires :

a) Trente-trois contrats institutionnels et 21 contrats de consultant émis par le siège de l'ONU, l'ONU-IAS, l'ONU-INWEH et l'ONU-ILI comportaient une clause autorisant le versement, à la signature du contrat, d'un acompte représentant 22 % à 92 % du montant du contrat, ce qui constitue une violation de la règle de gestion financière 105.19 a) relative aux paiements anticipés. Dans le cas de l'ONU-INWEH, l'Université a expliqué que les acomptes étaient destinés à couvrir des frais de démarrage et qu'un état justificatif de ces paiements avait été établi, inséré dans les dossiers de projet et communiqué au Centre de l'ONU;

b) À l'ONU-IAS et à l'ONU-ILI, les mandats confiés aux consultants ne mentionnaient aucun produit concret et mesurable, ce qui est contraire aux dispositions de la section 3.3 de l'instruction administrative ST/AI/1999/7. Toujours à l'ONU-IAS, il n'a pas été possible de déterminer si les produits avaient été obtenus en temps voulu étant donné que les dates de réception des rapports d'exécution n'avaient pas été consignées. À l'ONU-WIDER, le Comité a également noté des retards dans la communication des rapports d'exécution;

c) En violation des dispositions de la section 5.13 de l'instruction administrative ST/AI/1999/7, aucun rapport d'évaluation n'avait été communiqué sur le travail de 3 consultants de l'ONU-IAS, 6 consultants de l'ONU-INTECH et 27 consultants de l'ONU-WIDER, soit 36 consultants au total. L'ONU a affirmé que l'évaluation du travail des consultants avait généralement lieu à la fin du contrat, et servait de base aux décisions relatives au recrutement des consultants par la suite, conformément à la circulaire administrative UNU/ADM/2004/01;

d) Un associé de recherche avait travaillé à l'UNU-IAS pendant 82 mois consécutifs, deux vacataires et un consultant avaient fourni des prestations à l'UNU-WIDER pendant cinq années consécutives, et l'UNU-INTECH s'était attaché les services d'un consultant pour trois années consécutives, en violation des dispositions de la section 5.3 de l'instruction administrative ST/AI/1999/7, en vertu desquelles aucun consultant ne peut être employé plus de 24 mois au cours d'une même période de 36 mois. Affirmant qu'elle se conformait à cette règle, l'UNU a néanmoins expliqué que dans certains cas, une partie des services fournis par les consultants au titre de contrats de prestation de services de personnel ne devait pas être prise en compte dans le calcul de la durée de fourniture de ces services. En effet, selon la politique de l'Université, le titulaire d'un contrat de prestation de services de personnel est normalement engagé pour une période initiale de deux ans, son contrat pouvant être reconduit pour deux années supplémentaires si le Recteur en justifie le besoin. Or, le consultant engagé par l'UNU-WIDER a bénéficié d'un tel contrat, tandis que celui auquel l'UNU-IAS a fait appel avait indifféremment un contrat de prestation de services de personnel ou un contrat de consultant. Ainsi, il a travaillé pendant deux ans sous le régime d'un contrat du premier type, puis pendant trois ans sous le régime d'un contrat du second type, puis à nouveau pendant quatre ans sous le régime d'un contrat du premier type, et ainsi de suite;

e) L'UNU-INTECH, l'UNU-INWEH et l'UNU-ILI n'ont pas sélectionné leurs consultants et leurs vacataires sur une base géographique aussi large que possible et en tenant suffisamment compte de la nécessité d'assurer un équilibre entre les candidats des deux sexes, comme le stipulent pourtant les sections 4.3 et 4.4 de l'instruction administrative ST/AI/1999/7;

f) Avant de prendre leurs fonctions, les consultants engagés à l'UNU-INTECH et à l'UNU-ILI n'ont pas subi d'examen médical ni été obligés de présenter un certificat attestant leur bonne santé, ce qui contrevient aux dispositions de la section 4.7 de l'instruction administrative ST/AI/1999/7/Amend.1;

g) À l'UNU-INWEH, 19 cas ont été relevés où des consultants avaient commencé à travailler avant que leur contrat n'ait été approuvé, en violation des dispositions du paragraphe 15 de l'instruction administrative ST/AI/296;

h) À l'UNU-INTECH, le contrat d'un consultant employé en qualité de chargé de recherche principal a été prorogé pour que celui-ci puisse achever la tâche qui lui avait été initialement confiée, et un vacataire a été autorisé à entreprendre quatre projets simultanément, au risque que les produits escomptés ne soient pas exécutés à temps.

81. Le Comité recommande que l'UNU se conforme à la règle de gestion financière 105.19 a) de l'ONU relative aux paiements anticipés, aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/1999/7, en ce qui concerne le mandat des consultants, les rapports d'évaluation de leur travail, la durée maximale pendant laquelle ils peuvent être employés, l'examen médical qu'ils doivent subir, la base géographique sur laquelle il convient de les sélectionner et la nécessité d'assurer un équilibre entre les consultants des deux sexes, ainsi qu'aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/296 relatives à la prise de fonctions.

10. Cas de fraude ou de fraude présumée

82. L'Université a informé le Comité qu'aucun cas de fraude ou de fraude présumée n'avait été porté à sa connaissance au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

C. Remerciements

83. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Recteur de l'Université des Nations Unies, ses collaborateurs et le personnel de l'Université de l'aide qu'ils ont apportée aux équipes du Comité et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Président de la Commission de vérification
des comptes de la République des Philippines,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU,
Vérificateur principal
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Premier Président
de la Cour des comptes de la France
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le 28 juillet 2006

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Annexe

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations
relatives à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003^a**

<i>Objet</i>	<i>Exercice au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
Comptabilisation des recettes accessoires	2002-2003		Par. 23		1	Par. 26 à 28
Engagements non réglés	2002-2003		Par. 26		1	Par. 29 à 31
Charges comptabilisées d'avance	2002-2003		Par. 30		1	Par. 32 à 35
Établissement et production des états financiers	2000-2001			Par. 34	1	Par. 37 et 38
Fonds d'affectation spéciale	2002-2003	Par. 39			1	–
Biens durables	2002-2003		Par. 42		1	Par. 39 à 42
Débiteurs divers	2002-2003		Par. 44		1	–
Créditeurs divers	2002-2003		Par. 46		1	–
Gains/pertes sur la vente de valeurs	2002-2003	Par. 49			1	–
Contrôle des allocations de crédit	2002-2003		Par. 51		1	Par. 48 à 51
Établissements de rapports financiers sur les projets	2000-2001			Par. 53	1	Par. 66 à 69
Montants à prévoir au titre des congés annuels et des autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	2002-2003	Par. 56			1	Par. 52 et 53
Rapport entre les dépenses engagées et l'exécution des programmes	2002-2003		Par. 65		1	Par. 58 à 65
Rapports sur les dépenses au titre des programmes	2000-2001		Par. 69		1	Par. 70 à 72
Personnel chargé des programmes et contrôle de la validité des travaux exécutés	2002-2003	Par. 72			1	–
Documentation des projets	2002-2003		Par. 76		1	Par. 56 et 57
Publications	2002-2003	Par. 78			1	–
Plan stratégique pour les technologies de l'information et des communications	2002-2003	Par. 82			1	–
Organisation et structuration des technologies de l'information	2002-2003	Par. 85			1	–

^a Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5* et rectificatif (A/59/5), vol. IV, chap. II.

<i>Objet</i>	<i>Exercice au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
Achat et entretien de l'infrastructure technologique	2002-2003		Par. 89		1	–
Gestion des données et des installations	2002-2003		Par. 93		1	–
Achats	2002-2003	Par. 97			1	–
Avances sur frais de voyage	2002-2003	Par. 101			1	–
Consultants et vacataires	2002-2003		Par. 104		1	Par. 80 et 81
Formation du personnel	2002-2003	Par. 106			1	–
Total		10	13	2	25	
Pourcentage		40	52	8	100	

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, numérotés de I à IV, ainsi que le tableau 2.1 de l'annexe I et les notes y relatives qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du recteur. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le recteur, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent, pour tous les éléments de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2005 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations de l'Université des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit des états financiers de l'Université des Nations Unies.

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Premier Président
de la Cour des comptes de la France
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le 28 juillet 2006

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Chapitre IV

Certification des états financiers

Le 31 mars 2006

Les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Ces notes donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Université au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à IV figurant ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(*Signé*) Warren **Sach**

Chapitre V
États financiers de l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2005

Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Centre UNU Fonds de fonctionnement^b</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-INTECH Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonctionnement</i>
Recettes							
Contributions volontaires	9 549	2 437	3 683	770	35	–	9 072
Intérêts créditeurs	811	123	75	24	5	–	–
Recettes provenant de la prestation de services	2 780	–	–	–	–	–	63
Autres recettes							
Recettes et redevances sur les ventes de publications	405	26	–	20	–	–	–
Recettes accessoires	92	6	204	1	–	–	21
Total des recettes	13 637	2 592	3 962	815	40	–	9 156
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel	17 952	3 543	3 388	2 360	987	–	2 347
Frais de voyage	1 036	76	96	137	93	–	221
Services contractuels	397	59	46	4	25	–	55
Dépenses de fonctionnement	1 580	371	464	356	37	–	1 925
Acquisitions	249	69	65	34	12	–	117
Bâtiment du Centre de l'UNU	5 260	–	–	–	–	–	–
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	10 778	2 790	1 676	1 640	324	842	5 424
Total des dépenses	37 252	6 908	5 735	4 531	1 478	842	10 089
Excédent (déficit)	(23 615)	(4 316)	(1 773)	(3 716)	(1 438)	(842)	(933)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 468	167	–	232	71	151	399
Montants virés d'autres (à d'autres) fonds	7 732	(2 677)	(350)	1 584	347	(882)	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	22 886	9 043	3 221	3 187	202	947	1 809
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	8 471	2 217	1 098	1 287	(818)	(626)	1 275

Université des Nations Unies^a

État I (suite)

Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>UNU-ILI</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-INWEH</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-CRIS</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-ESH</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-JAF</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-ICDF</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-RCF</i> Fonds de fonctionnement
Recettes							
Contributions volontaires	1 525	2 908	336	3 219	–	–	–
Intérêts créditeurs	38	20	–	–	–	–	–
Recettes provenant de la prestation de services	–	–	–	–	–	–	–
Autres recettes							
Recettes et redevances sur les ventes de publications	–	–	–	–	–	–	–
Recettes accessoires	–	52	–	1	–	–	–
Total des recettes	1 563	2 980	336	3 220	–	–	–
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel	916	754	330	1 242	–	–	–
Frais de voyage	84	153	4	70	–	–	–
Services contractuels	21	18	1	197	–	–	–
Dépenses de fonctionnement	74	86	–	298	–	–	–
Acquisitions	48	11	–	170	–	–	–
Bâtiment du Centre de l'UNU	–	–	–	–	–	–	–
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	372	2 218	–	1 030	54	27	–
Total des dépenses	1 515	3 240	335	3 007	54	27	–
Excédent (déficit)	48	(260)	1	213	(54)	(27)	–
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	14	45	7	–	–	–	–
Montants virés d'autres (à d'autres) fonds	148	–	–	–	2 000	1 000	2 500
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	213	304	20	–	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	423	89	28	213	1 946	973	2 500

Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, fonds de fonctionnement ^b	Total, fonds de dotation	Total, fonds d'affectation spéciale ^b	Total général	
				2005	2003 ^c
Recettes					
Contributions volontaires	33 534	1 897	2 559	37 990 ^d	30 764
Intérêts créditeurs	1 096	30 622 ^e	–	31 718	4 964
Recettes provenant de la prestation de services	2 843	–	–	2 843	2 908
Autres recettes					
Recettes et redevances sur les ventes de publications	451	–	–	451	429
Recettes accessoires	377	–	–	377	35 516
Total des recettes	38 301	32 519	2 559	73 379	74 581
Dépenses					
Traitements et autres dépenses de personnel	33 819	–	1 189	35 008	28 308
Frais de voyage	1 970	–	47	2 017	1 952
Services contractuels	823	–	555	1 378	723
Dépenses de fonctionnement	5 191 ^f	3 795 ^g	75	9 061	3 933
Acquisitions	775	–	–	775	867
Bâtiment du Centre de l'UNU	5 260	–	–	5 260	4 589
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	27 175	–	651	27 826	24 759
Total des dépenses	75 013	3 795	2 517	81 325	65 131
Excédent (déficit)	(36 712)	28 724	42	(7 946)	9 450
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 554	–	–	2 554	3 354
Montants virés d'autres (à d'autres) fonds ^h	11 402	(11 402)	–	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	41 832	261 609	1 493	304 934	292 130
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	19 076	278 931	1 535	299 542	304 934

(Voir notes page suivante)

État I (fin)*Notes de l'état I*

^a Voir notes 2, 3 et 4.

^b Le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'aide financière était auparavant inclus dans le Fonds de fonctionnement du Centre de l'ONU (anciennement siège de l'ONU). Depuis le 1^{er} janvier 2004, il est comptabilisé séparément. Les réserves et soldes des fonds du Centre de l'ONU en début d'exercice ont été ajustés en conséquence.

^c Aux fins de comparaison, les chiffres de 2003 ont été recalculés conformément à la nouvelle présentation de l'état.

^d Représente des contributions volontaires de gouvernements, d'un montant de 30 515 979 dollars, et d'autres contributions volontaires d'un montant de 7 473 793 dollars.

^e Représente la somme des intérêts créditeurs (dont le montant total était de 17 148 384 dollars) et des gains sur la vente de valeurs mobilières (14 780 373 dollars) après déduction des frais de gestion des placements (1 306 893 dollars).

^f Dont des pertes de change d'un montant de 607 428 dollars.

^g Représente une perte de réévaluation de 3 794 981 dollars.

^h Voir note 2, al. iv).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Centre UNU Fonds de fonctionnement^b</i>	<i>UNU-WIDER Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-INTECH Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IIST Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-INRA Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-BIOLAC Fonds de fonctionnement</i>	<i>UNU-IAS Fonds de fonctionnement</i>
Actif							
Encaisse et dépôts à terme	5 782	2 316	531	1 262	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–
Placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–
Trésorerie commune	11 097	997	643	525	114	–	–
Contributions volontaires à recevoir	–	–	–	–	–	–	–
Soldes débiteurs des comptes interfonds	127	–	–	–	165	–	–
Transactions interservices en attente de comptabilisation	4 335	–	–	–	–	–	2 250
Autres comptes débiteurs	753	45	124	67	11	–	142
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif	153	25	21	20	0	–	11
Total, actif	22 247	3 383	1 317	1 874	290	–	2 403
Passif							
Engagements non réglés	3 295	640	190	401	122	54	1 040
Soldes créditeurs des comptes interfonds	5 419	–	–	–	–	–	–
Transactions interservices en attente de comptabilisation	4 764	526	25	143	958	569	–
Autres comptes créditeurs	298	–	6	43	28	3	88
Autres éléments de passif	–	–	–	–	–	–	–
Total, passif	13 776	1 166	221	587	1 108	626	1 128
Réserves et soldes des fonds							
Principal	–	–	–	–	–	–	–
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	3 141	165	722	200	73	–	609
Excédent (déficit) cumulatif	5 330	2 052	376	1 087	(891)	(626)	666
Total, réserves et soldes des fonds	8 471	2 217	1 098	1 287	(818)	(626)	1 275
Total, passif, réserves et soldes des fonds	22 247	3 383	1 319	1 874	290	–	2 403

Université des Nations Unies^a

État II (suite)

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>UNU-ILI</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-INWEH</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-CRIS</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-EHS</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-JAF</i> Fonds de fonctionnement	<i>UNU-ICDF</i> Fonds de Fonctionnement	<i>UNU-RCF</i> Fonds de fonctionnement
Actif							
Encaisse et dépôts à terme	(15)	812	–	1 920	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–	–	–	–
Placements à long terme	–	–	–	–	–	–	–
Trésorerie commune	–	–	–	–	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	–	–	173	–	–	–	–
Soldes débiteurs des comptes interfonds	45	–	–	–	1 946	973	2 500
Transactions interservices en attente de comptabilisation	511	–	–	–	–	–	–
Autres comptes débiteurs	32	263	3	33	–	–	–
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif	–	–	–	–	–	–	–
Total, actif	573	1 075	176	1 953	1 946	973	2 500
Passif							
Engagements non réglés	148	366	3	384	–	–	–
Soldes créditeurs des comptes interfonds	–	–	–	–	–	–	–
Transactions interservices en attente de comptabilisation	–	620	145	1 349	–	–	–
Autres comptes créditeurs	2	–	–	7	–	–	–
Autres éléments de passif	–	–	–	–	–	–	–
Total, passif	150	986	148	1 740	–	–	–
Réserves et soldes des fonds							
Principal	–	–	–	–	–	–	–
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	23	166	–	64	–	–	–
Excédent (déficit) cumulatif	400	(77)	28	149	1 946	973	2 500
Total, réserves et soldes des fonds	423	89	28	213	1 946	973	2 500
Total, passif, réserves et soldes des fonds	573	1 075	176	1 953	1 946	973	2 500

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, fonds de fonctionnement	Total, fonds de dotation	Total, fonds d'affectation spéciale ^b	Élimination des soldes interfonds	Total général	
					2005	2003 ^c
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	12 608	8 434	292	–	21 334	16 196
Placements à court terme	–	6 564 ^d	–	–	6 564	8 702
Placements à long terme	–	256 523 ^e	–	–	256 523	248 511
Trésorerie commune	13 376 ^f	–	–	–	13 376	28 903
Contributions volontaires à recevoir	173	5 077	–	–	5 250	8 437
Soldes débiteurs des comptes interfonds	5 756	4 492	–	(10 248)	–	–
Transactions interservices en attente de comptabilisation	7 096	–	2 014	(9 110)	–	–
Autres comptes débiteurs	1 473	2 670	411	–	4 554	2 776
Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif	230	–	–	–	230	251
Total, actif	40 712	283 760	2 717	(19 358)	307 831	313 776
Passif						
Engagements non réglés	6 643	–	455	–	7 098	6 871
Soldes créditeurs des comptes interfonds	5 419	4 829	–	(10 248)	–	–
Transactions interservices en attente de comptabilisation	9 099	–	11	(9 110)	–	–
Autres comptes créditeurs	475	–	716	–	1 191	1 686
Autres éléments de passif	–	–	–	–	–	285
Total, passif	21 636	4 829	1 182	(19 358)	8 289	8 842
Réserves et soldes des fonds						
Principal	–	278 931	–	–	278 931	261 609
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	5 163	–	–	–	5 163	7 586
Excédent (déficit) cumulatif	13 913	–	1 535	–	15 448	35 739
Total, réserves et soldes des fonds	19 076	278 931	1 535	–	299 542	304 934
Total, passif, réserves et soldes des fonds	40 712	283 760	2 717	(19 358)	307 831	313 776

(Voir notes page suivante)

État II (*fin*)*Notes de l'état II*

^a Voir notes 2, 3 et 4.

^b Le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'aide financière était auparavant inclus dans le Fonds de fonctionnement du Centre de l'ONU. Depuis le 1^{er} janvier 2004, il est comptabilisé séparément.

^c Aux fins de comparaison, les chiffres de 2003 ont été recalculés conformément à la nouvelle présentation de l'état.

^d Représente les placements en obligations, dont la valeur de réalisation était de 6 563 932 dollars.

^e Représente les placements en obligations et en actions, dont la valeur de réalisation était de 287 589 007 dollars.

^f Représente la part de l'ONU dans la trésorerie commune des bureaux des Nations Unies hors Siège. Comprend 8 706 929 dollars de liquidités et de dépôts à terme, 4 626 735 dollars de placements à court terme (même valeur de réalisation) et 41 833 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Université des Nations Unies

Tableau 2.1

État cumulé des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2004-2005 et ajustements</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 2004-2005</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2005</i>
Centre de l'UNU					
Dons de gouvernements					
Japon	686	5 936	6 635	13	–
Total partiel	686	5 936	6 635	13	–
Autres dons					
Base de données sur les ressources mondiales (GRID), Arendal	–	102	102	–	–
Brasserie Kirin	–	651	651	–	–
Deutsche Gesellschaft Für Technische Zusammenarbeit	–	59	59	–	–
Fondation japonaise pour l'UNU	–	464	464	–	–
Fondation Kanagawa pour les échanges universitaires et culturels	–	70	70	–	–
Fonds pour les femmes asiatiques (Japon)	–	375	375	–	–
Hewlett Packard	–	71	71	–	–
Institut de la paix des États-Unis	–	41	41	–	–
Institut forestier européen	–	48	48	–	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	52	52	–	–
Participants au programme international	–	73	73	–	–
Préfecture d'Iwate	–	75	75	–	–
Préfecture d'Okinawa	–	36	36	–	–
Programme alimentaire mondial	–	84	84	–	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	688	688	–	–
Secrétariat du Forum sur l'absence totale d'émissions de polluants	–	207	207	–	–
Secrétariat international du Système d'analyse, de recherche et de formation concernant le changement climatique mondial	–	36	36	–	–
Shimazu Co.	–	140	140	–	–
Université Aoyama Gakuin	–	36	36	–	–
War on Want	–	51	51	–	–
Divers	–	254	254	–	–
Total partiel	–	3 613	3 613	–	–
Total, siège	686	9 549	10 248	13	–

Université des Nations Unies

Tableau 2.1 (suite)

État cumulé des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2004-2005 et ajustements</i>	<i>Moins : montants recouverts en 2004-2005</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2005</i>
UNU-WIDER					
Dons de gouvernements					
Australie	–	77	77	–	–
Danemark	–	500	500	–	–
Finlande	–	266	266	–	–
Norvège	–	310	310	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	556	556	–	–
Suède	–	718	718	–	–
Total partiel	–	2 427	2 427	–	–
Autres dons					
ONU	–	10	10	–	–
Total partiel	–	10	10	–	–
Total, UNU-WIDER	–	2 437	2 437	–	–
UNU-INTECH					
Dons de gouvernements					
Pays-Bas	–	2 902	2 902	–	–
Total partiel	–	2 902	2 902	–	–
Autres dons					
Centre de recherche pour le développement international	–	123	123	–	–
Centre technique de coopération agricole et rurale	–	93	93	–	–
Commission européenne	–	299	299	–	–
HTPSE Ltd UK	–	69	69	–	–
Ministère du développement international	–	80	80	–	–
Université ouverte du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	39	39	–	–
Divers	–	78	78	–	–
Total partiel	–	781	781	–	–
Total, UNU-INTECH	–	3 683	3 683	–	–

Université des Nations Unies

Tableau 2.1 (suite)

État cumulé des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2004-2005 et ajustements</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 2004-2005</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2005</i>
UNU-IIST					
Dons de gouvernements					
Macao	–	770	770	–	–
Total, UNU-IIST	–	770	770	–	–
UNU-INRA					
Dons de gouvernements					
Divers	–	35	35	–	–
Total, UNU-INRA	–	35	35	–	–
UNU-IAS					
Dons de gouvernements					
Japon	1 459	7 575	9 052	28	–
Total partiel	1 459	7 575	9 052	28	–
Autres dons					
Fondation Ishikawa pour les échanges internationaux	–	263	263	–	–
Fondation Rockefeller	–	390	390	–	–
Fonds Christensen	–	162	162	–	–
Institute for Global Environmental Strategies	–	113	113	–	–
Organisation mondiale du commerce	–	37	37	–	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	367	367	–	–
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	–	28	28	–	–
Divers	–	147	147	–	–
Total partiel	–	1 507	1 507	–	–
Total, UNU-IAS	1 459	9 072	10 559	28	–
UNU-ILI					
Dons de gouvernements					
Jordanie	–	1 500	1 500	–	–
Total partiel	–	1 500	1 500	–	–

Université des Nations Unies

Tableau 2.1 (suite)

État cumulé des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2004-2005 et ajustements</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 2004-2005</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2005</i>
Autres dons					
Divers	–	25	25	–	–
Total, UNU-ILI	–	25	25	–	–
UNU-INWEH					
Dons de gouvernements					
Canada	382	1 772	2 145	(9)	–
Ouganda	–	50	50	–	–
Total partiel	382	1 822	2 195	(9)	–
Autres dons					
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	–	77	77	–	–
Fonds pour l'environnement mondial	–	36	36	–	–
Groupe Nakheel	–	40	40	–	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	200	200	–	–
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	–	110	110	–	–
ONU	–	213	213	–	–
Université du Queensland (Australie)	–	379	379	–	–
Divers	–	31	31	–	–
Total partiel	–	1 086	1 086	–	–
Total, UNU-INWEH	382	2 908	3 281	(9)	–
UNU-CRIS					
Dons de gouvernements					
Belgique	–	336	163	–	173
Total, UNU-CRIS	–	336	163	–	173
UNU-EHS					
Dons de gouvernements					
Allemagne	–	2 802	2 802	–	–
Total partiel	–	2 802	2 802	–	–

Université des Nations Unies

Tableau 2.1 (fin)

État cumulé des contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Plus : contributions annoncées pour 2004-2005 et ajustements</i>	<i>Moins : montants recouvrés en 2004-2005</i>	<i>Plus (moins) : gains (pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2005</i>
Autres dons					
Deutsches Zentrum für Luft-und Raumfahrt	–	40	40	–	–
Stratégie internationale de prévention des catastrophes	–	324	324	–	–
Université de Bonn	–	53	53	–	–
Total partiel	–	417	417	–	–
Total, UNU-EHS	–	3 219	3 219	–	–
Total, Fonds de fonctionnement	2 527	33 534	35 920	32	173
Fonds de dotation					
Dons de gouvernements					
Allemagne	–	1 897	1 897	–	–
Ghana	2 907	–	833	–	2 074
Venezuela	3 003	–	–	–	3 003
Total, Fonds de dotation	5 910	1 897	2 730	–	5 077
Fonds d'affectation spéciale					
UNU-FAP					
Dons de gouvernements					
Japon	–	2 559	2 559	–	–
Total, Fonds d'affectation spéciale	–	2 559	2 559	–	–
Total général	8 437	37 990	41 209	32	5 250

Flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Centre UNU	UNU- WIDER	UNU- INTECH	UNU- IIST	UNU- INRA	UNU- BIOLAC	UNU- IAS	UNU- ILI	UNU- INWEH	UNU- CRIS	UNU- EHS	UNU- JAF	UNU- ICDF	UNU- RCF
	Fonds de fonction- nement ^b	Fonds de fonction- nement												
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement														
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit) (état I)	(23 615)	(4 316)	(1 773)	(3 716)	(1 438)	(842)	(933)	48	(260)	1	213	(54)	(27)	-
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	686	-	-	-	-	-	1 459	-	382	(173)	-	-	-	-
(Augmentation)/diminution des autres comptes débiteurs	(362)	(3)	(39)	(67)	(9)	7	(8)	(24)	(205)	(1)	(33)	-	-	-
(Augmentation)/diminution au titre des transactions interservices en attente de comptabilisation	(1 359)	1 064	(670)	1 130	224	6	(1 029)	(345)	(40)	180	1 349	-	-	-
(Augmentation)/diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	33	4	6	(11)	-	-	(10)	-	-	-	-	-	-	-
(Augmentation)/diminution des soldes débiteurs des comptes interfonds	(127)	3 590	1 809	1 258	785	1 698	-	(38)	-	-	-	(1 946)	(973)	(2 500)
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	(599)	99	(171)	(3)	(3)	(141)	34	28	158	(14)	384	-	-	-
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs	(1 197)	(26)	6	19	28	3	88	2	(59)	-	7	-	-	-
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	(285)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation/(diminution) des soldes crédeurs des comptes interfonds	4 902	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
À déduire : intérêts créditeurs	(811)	(123)	(75)	(24)	(5)	-	-	(38)	(20)	-	-	-	-	-
Encaisse nette provenant du fonctionnement	(22 734)	289	(907)	(1 414)	(418)	731	(399)	(367)	(44)	(7)	1 920	(2 000)	(1 000)	(2 500)

Flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Centre UNU	UNU- WIDER	UNU- INTECH	UNU- IIST	UNU- INRA	UNU- BIOLAC	UNU- IAS	UNU- ILI	UNU- INWEH	UNU- CRIS	UNU- EHS	UNU- JAF	UNU- ICDF	UNU- RCF
	Fonds de fonction- nement ^b	Fonds de fonction- nement												
Flux de trésorerie provenant des activités de placement														
(Augmentation)/diminution des placements à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(Augmentation)/diminution de la trésorerie commune	12 138	2 985	433	(24)	(5)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
À ajouter : intérêts créditeurs	811	123	75	24	5	-	-	38	20	-	-	-	-	-
Encaisse nette provenant des activités de placement	12 949	3 108	508	-	-	-	-	38	20	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement														
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	1 468	167	-	232	71	151	399	14	45	7	-	-	-	-
Montants virés à d'autres (d'autres) fonds	7 732	(2 677)	(350)	(1 584)	347	(882)	-	148	-	-	-	2 000	1 000	2 500
Encaisse nette provenant des activités de financement	9 200	(2 510)	(350)	1 816	418	(731)	399	162	45	7	-	2 000	1 000	2 500
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(585)	887	(749)	402	-	-	-	(167)	21	-	1 920	-	-	-
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	6 367	1 429	1 280	860	-	-	-	152	791	-	-	-	-	-
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	5 782	2 316	531	1 262	-	-	-	(15)	812	-	1 920	-	-	-

Université des Nations Unies^a

État III (suite)

Flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, Fonds de fonctionnement	Total, Fonds de dotation	Total, Fonds d'affectation spéciale	Élimination des soldes interfonds	Total général	
					2005	2003
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement						
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit) (état I)	(36 712)	28 724	42	–	(7 946)	9 450
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	2 354	833	–	–	3 187	(1 184)
(Augmentation)/diminution des autres comptes débiteurs	(744)	(704)	(331)	–	(1 779)	591
(Augmentation)/diminution au titre des transactions interservices en attente de comptabilisation	510	–	(510)	–	–	106
(Augmentation)/diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres éléments d'actif	22	–	–	–	22	(154)
(Augmentation)/diminution des soldes débiteurs des comptes interfonds	3 556	(4 250)	–	(694)	–	4 025
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	(228)	–	455	–	227	(586)
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs	(1 129)	–	634	–	(495)	(8)
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	(285)	–	–	–	(285)	260
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs des comptes interfonds	4 902	(4 208)	–	694	–	(4 025)
À déduire : intérêts créditeurs	(1 096)	30 622	–	–	(31 718)	(4 964)
Encaisse nette provenant du fonctionnement	(28 850)	(10 277)	290	–	(38 787)	3 511
Flux de trésorerie provenant des activités de placement						
(Augmentation)/diminution des placements à court terme	–	2 138	–	–	2 138	(8 702)
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	–	(8 012)	–	–	(8 012)	(3 190)
(Augmentation)/diminution de la trésorerie commune	15 527	–	–	–	15 527	(6 497)
À ajouter : intérêts créditeurs	1 096	30 622	–	–	31 718	4 964
Encaisse nette provenant des activités de placement	16 623	24 748	–	–	41 371	(13 425)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement						
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	2 554	–	–	–	2 554	3 354
Montants virés à d'autres (d'autres) fonds	11 402	(11 402)	–	–	–	–
Encaisse nette provenant des activités de financement	13 956	(11 402)	–	–	2 554	3 354

Flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, Fonds de fonctionnement	Total, Fonds de dotation	Total, Fonds d'affectation spéciale	Élimination des soldes interfonds	Total général	
					2005	2003
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	1 729	3 119	290	–	5 138	(6 560)
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	10 879	5 315	2	–	16 196	22 756
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	12 608	8 434	292	–	21 334	16 196

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'aide financière était auparavant inclus dans le Fonds de fonctionnement du Centre de l'ONU. Depuis le 1^{er} janvier 2004, il est comptabilisé comme un fonds distinct.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Université des Nations Unies

État IV

Crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Dépenses			Total	Solde
	Crédits ouverts ^a	Décaissements	Engagements non réglés		
Centre de l'UNU					
Dépenses de personnel	18 124	17 450	502	17 952	172
Frais généraux	2 746	3 002	260	3 262	(516)
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	14 477	8 603	2 175	10 778	3 699
Bâtiments du Centre de l'Université	5 788	4 902	358	5 260	528
Total partiel	41 135	33 957	3 295	37 252	3 883
UNU-WIDER					
Dépenses de personnel	2 937	3 540	3	3 543	(606)
Frais généraux	800	529	46	575	225
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	4 130	2 199	591	2 790	1 340
Total partiel	7 867	6 268	640	6 908	959
UNU-INTECH					
Dépenses de personnel	3 228	3 386	1	3 387	(159)
Frais généraux	633	660	11	671	(38)
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	2 648	1 499	178	1 677	971
Total partiel	6 509	5 545	190	5 735	774
UNU-IIST					
Dépenses de personnel	2 540	2 348	12	2 360	180
Frais généraux	524	427	104	531	(7)
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	2 006	1 355	285	1 640	366
Total partiel	5 070	4 130	401	4 531	539
UNU-INRA					
Dépenses de personnel	803	962	25	987	(184)
Frais généraux	231	151	16	167	64

Crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Dépenses			Total	Solde
	Crédits ouverts ^a	Décaissements	Engagements non réglés		
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	446	243	81	324	122
Total partiel	1 480	1 356	122	1 478	2
UNU-BIOLAC					
Dépenses de personnel	–	–	–	–	–
Frais généraux	–	–	–	–	–
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	945	788	54	842	103
Total partiel	945	788	54	842	103
UNU-IAS					
Dépenses de personnel	2 311	2 312	35	2 347	(36)
Frais généraux	2 322	2 269	49	2 318	4
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	6 153	4 468	956	5 424	729
Total partiel	10 786	9 049	1 040	10 089	697
UNU-ILI					
Dépenses de personnel	1 186	812	104	916	270
Frais généraux	296	199	28	227	69
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	690	356	16	372	318
Total partiel	2 172	1 367	148	1 515	657
UNU-INWEH					
Dépenses de personnel	678	754	0	754	(76)
Frais généraux	220	222	46	268	(48)
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	3 049	1 898	320	2 218	831
Total partiel	3 947	2 874	366	3 240	707

Université des Nations Unies

État IV (fin)

Crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Crédits ouverts ^a	Dépenses		Total	Solde
		Décaissements	Engagements non réglés		
UNU-CRIS					
Dépenses de personnel	249	330	–	330	(81)
Frais généraux	–	2	3	5	(5)
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	187	–	–	–	187
Total partiel	436	332	3	335	101
UNU-EHS					
Dépenses de personnel	1 208	1 059	183	1 242	(34)
Frais généraux	613	688	47	735	(122)
Réseaux (recherche/formation) et diffusion	1 191	876	154	1 030	161
Total partiel	3 012	2 623	384	3 007	5
Fonds d'activités communes	2 000	54	–	54	1 946
Fonds de développement de la capacité d'innovation	1 000	27	–	27	973
Total général	86 359	68 370	6 643	75 013	11 346

^a Approuvés par le Conseil de l'ONU et dépenses autorisées, financées par des contributions destinées à des programmes spécifiques.

Annexe

Notes relatives aux états financiers

Note 1

L'Université des Nations Unies et ses activités

a) L'Assemblée générale, dans sa résolution 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973, a adopté la Charte de l'Université des Nations Unies (UNU).

b) L'UNU, établissement international non classique d'enseignement, a pour mission d'effectuer des travaux de recherche de la plus haute qualité pour aider à résoudre les problèmes les plus urgents qui se posent dans le monde en termes de survie, de développement et de bien-être de l'humanité. C'est pourquoi l'UNU consacre ses recherches, son enseignement universitaire supérieur et ses activités de diffusion des connaissances aux problèmes les plus cruciaux dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies, en particulier ceux qui affectent les pays en développement.

c) L'UNU s'efforce de faire en sorte que ses travaux atteignent deux principaux objectifs : consolider les capacités des établissements d'enseignement supérieur des pays en développement pour leur permettre de mener des activités de recherche et de formation de grande qualité, et apporter des contributions spécialisées pertinentes à l'appui des travaux de l'Organisation des Nations Unies.

d) Pour atteindre ces objectifs, le Centre de l'UNU, sis à Tokyo, planifie, coordonne et finance des travaux universitaires effectués par les unités de programme situées à Tokyo et par les 14 centres et programmes suivants de recherche et de formation : l'Institut mondial de recherche de l'UNU sur l'économie du développement (UNU-WIDER), Helsinki; l'Institut de l'UNU pour les technologies nouvelles (UNU-INTECH), Maastricht (Pays-Bas); l'Institut international de l'UNU pour la technologie des logiciels (UNU-IIST), Macao (Chine); l'Institut de l'UNU pour les ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA), Accra; le Programme de l'UNU pour la biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU-BIOLAC), Caracas; l'Institut des hautes études de l'UNU (UNU-IAS), Yokohama (Japon); l'Institut international de l'UNU pour la formation de dirigeants (UNU-ILA), Amman; le Réseau international de l'UNU pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH), Hamilton (Ontario, Canada); le Programme d'études comparatives sur l'intégration régionale (UNU-CRIS), Bruges (Belgique); l'Institut de l'Université des Nations Unies pour l'environnement et la sécurité (UNU-EHS), Bonn (Allemagne); le Fonds d'activités communes (UNU-JAF), Tokyo; le Fonds de développement de la capacité d'innovation (UNU-ICDF), Tokyo; le Fonds de trésorerie autorenouvelable (UNU-RCF), Tokyo; et le Programme d'aide financière (UNU-FAP), Tokyo.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables

a) Les comptes de l'Université des Nations Unies sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur. Ils sont aussi

pleinement conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par l'ancien Comité administratif de coordination, qui a depuis été remplacé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'Université applique la norme comptable internationale 1, relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
 - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.
- b) Les comptes de l'Université sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.
- c) L'exercice de l'Université est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice).
- e) Les comptes de l'Université sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par le Contrôleur. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

f) Les états financiers de l'Université sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les Normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers de l'Université sont présentés conformément aux recommandations que le Groupe de travail sur les normes de comptabilité formule à l'intention du Conseil des chefs de secrétariat.

i) Recettes :

i) Les recettes de l'Université proviennent de deux sources : le revenu des placements du Fonds de dotation et les contributions aux fonds de fonctionnement et au Fonds d'affectation spéciale;

ii) Les contributions volontaires annoncées par des gouvernements au Fonds de dotation sont comptabilisées comme recettes sur la base d'un document écrit par lequel un donateur s'engage à verser une contribution en espèces à une date déterminée. Les contributions qui ont été annoncées pour des exercices à venir sont enregistrées comme recettes comptabilisées d'avance;

iii) Sauf indications contraires, toutes les contributions des gouvernements sont versées au Fonds de dotation de l'Université. Le revenu des placements du Fonds de dotation est affecté au financement des programmes de l'Université, au prorata des contributions versées au Fonds par chaque donateur;

iv) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires ainsi que le revenu des placements à court et à long terme et de la trésorerie commune. Toutes les pertes réalisées et les pertes nettes non matérialisées sur les placements à court terme sont déduites du revenu des placements. Le revenu des placements et les coûts de gestion de la trésorerie commune sont répartis entre les fonds participants;

v) Les recettes provenant de la prestation de services représentent les sommes reçues des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui occupent des locaux dans le bâtiment du Centre de l'ONU ainsi que de personnes extérieures qui utilisent les salles de conférence et d'exposition;

vi) Les recettes accessoires comprennent le produit de la vente de biens usagés ou excédentaires, les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, le montant net des gains de change, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses.

j) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées aux comptes budgétaires appropriés. Leur montant total comprend les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisation. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe k) vi) ci-après.

k) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) Les placements comprennent des obligations et des actions. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à leur valeur de réalisation si celle-ci est inférieure; les placements à long terme sont enregistrés au prix coûtant. L'amortissement des primes d'émission n'est pas provisionné mais est inclus dans les gains ou pertes constatés au moment de la cession des titres;

iii) La trésorerie commune comprend la part de l'ONU dans les dépôts à vue et à terme, les placements à court terme et à long terme et les revenus cumulés des fonds gérés centralement par le Siège de l'ONU pour le compte des bureaux hors Siège. Les placements de la trésorerie commune comprennent des instruments du marché monétaire et des titres négociables à revenu fixe. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à leur valeur de réalisation si celle-ci est inférieure; les placements à long terme sont enregistrés au prix coûtant. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier pertinent, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de réalisation des placements;

iv) Les soldes interfonds représentent le résultat des opérations effectuées entre les fonds de fonctionnement et le Fonds de dotation. Ils sont périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

v) Les bordereaux interservices en attente de traitement concernent les opérations effectuées entre le Centre de l'ONU et ses centres de recherche et de formation;

vi) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Ce poste comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vii) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

viii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif de l'Université. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

l) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

ii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir;

iii) Les engagements de dépenses de l'Université imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements afférents à l'exercice qui sont imputables sur les fonds de fonctionnement, le Fonds de dotation et le Fonds d'affectation spéciale demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent;

iv) Les montants virés d'autres fonds sont ceux virés du Fonds de dotation aux différents fonds de fonctionnement;

v) Le Fonds de dotation représente le fonds de roulement de l'Université;

vi) Les excédents autorisés sont les réserves pour imprévus constituées avec l'accord du Conseil de l'Université en vue de couvrir tout déficit ou retard de paiement des contributions annoncées, de compenser toute réduction des recettes prévues due aux fluctuations des taux de change et de financer toute dépense extraordinaire requise pour l'entretien des bâtiments du Centre;

vii) Les soldes concernant les projets financés par des donateurs sont les montants des contributions destinées à des programmes spécifiques qui n'ont pas été dépensés pendant l'exercice;

viii) Les éléments de passif éventuel sont, le cas échéant, indiqués dans les notes aux états financiers;

ix) L'Université fait partie des organismes affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour offrir des pensions de retraite et diverses prestations connexes, notamment en cas de décès ou d'invalidité. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Université est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également verser à celle-ci sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

m) Des fonds d'affectation spéciale peuvent être constitués par le recteur. L'Université se conforme aux dispositions générales de la circulaire du Secrétaire général relative à la constitution et à la gestion de ces fonds (ST/SGB/188), ainsi qu'aux instructions administratives complémentaires (ST/AI/284, ST/AI/285 et ST/AI/286), bien que la circulaire du Secrétaire général (ST/SGB/188), ainsi qu'il est indiqué à son paragraphe 3, ne s'applique pas aux organismes tels que l'ONU dont la gestion est confiée à son chef de secrétariat.

Note 3

Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif et réserves et soldes des fonds (état II); et flux de trésorerie (état III)

Les états I, II et III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds de l'Université des Nations Unies, qui sont regroupés en trois catégories. Les chiffres consolidés obtenus après élimination des opérations interfonds représentent le résultat global de toutes les activités de l'organisation. Cette présentation ne signifie nullement que l'un quelconque des fonds puisse être utilisé pour une autre fin que celle pour laquelle il a été autorisé. Les trois catégories de fonds sont les suivantes :

- i) Les fonds de fonctionnement, qui concernent le centre de l'ONU, l'ONU-WIDER, l'ONU-INTECH, l'ONU-IIST, l'ONU-INRA, l'ONU-BIOLAC, l'ONU-IAS, l'ONU-ILI, l'ONU-INWEH, l'ONU-CRIS, l'ONU-EHS, l'ONU-JAF, l'ONU-ICDF et l'ONU-RCF;
- ii) Le Fonds de dotation;
- iii) Le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'aide financière aux ressortissants de pays en développement étudiant au Japon.

Note 4

Fonds de l'Université des Nations Unies (états I, II et III)

a) *Placements.* Conformément aux décisions du Conseil de l'ONU, la politique de placement est actuellement la suivante :

- i) Le montant maximum des dépenses qui peuvent être financées par le Fonds de dotation est égal à 5 % de la valeur de réalisation moyenne de ce fonds sur cinq ans;
- ii) Le portefeuille doit comprendre 40-50 % de valeurs à revenu fixe, 45-55 % de valeurs à revenu variable et 5 % de liquidités;
- iii) Des projections de la valeur des actifs sont établies selon un plan roulant de cinq ans et le montant à transférer au Fonds de fonctionnement est défini en pourcentage du montant total de ces actifs;
- iv) L'objectif est de maximiser le rendement global, plutôt que les revenus ou les plus-values, la protection du capital étant assurée par une bonne diversification du portefeuille.

b) *Encaisse, dépôts à terme, placements et trésorerie commune.* On trouvera ci-après la ventilation, par devise et par type de placement, du montant de l'encaisse, des dépôts à terme, des placements, à court et à long terme, et de la trésorerie commune, qui est indiqué dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Monnaie</i>	<i>Équivalent (dollars É.-U.)</i>
Dollar des États-Unis	118 010
Euro	80 410
Yen	55 114
Livre sterling	21 743
Autres devises	22 520
Total	297 797

<i>Type de placement</i>	<i>Équivalent (dollars É.-U.^a)</i>
Encaisse et dépôts bancaires	21 334
Placements à court terme	
Obligations	6 564
Placements à long terme	
Obligations	124 918
Actions	131 605
Trésorerie commune	13 376
Total	297 797

^a Valeur de réalisation au 31 décembre 2005 : 6 563 932 dollars pour les placements à court terme et 287 589 007 pour les placements à long terme. Comme l'indique la note f) de l'état II (actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2005), la valeur de réalisation des placements à court terme de la trésorerie commune était de 4 626 735 dollars.

c) *Contributions volontaires à recevoir.* On trouvera ci-après une analyse chronologique, pour 2005 et 2003, des contributions annoncées non versées figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Pays</i>	<i>Moins d'un an</i>	<i>Plus d'un an</i>	Total 2005	Total 2003
Belgique	173	–	173	–
Canada	–	–	–	382
Ghana	–	2 074	2 074	2 907
Japon	–	–	–	2 145
Venezuela	–	3 003	3 003	3 003
Total	173	5 077	5 250	8 437

d) *Autres comptes débiteurs.* On trouvera ci-après une analyse chronologique, pour 2005 et 2003, des créances portées en Autres comptes débiteurs dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Autres comptes débiteurs</i>	<i>Moins d'un an</i>	<i>Plus d'un an</i>	Total 2005	Total 2003
Gouvernements	224	–	224	3
Personnel	401	47	448	628
Fournisseurs	114	63	177	42
Autres entités des Nations Unies	89	9	98	14
Institutions spécialisées	452	7	459	51
Intérêts courus	2 670	–	2 670	1 966
Divers	358	120	478	72
Total	4 308	246	4 554	2 776

e) *Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif.* On trouvera ventilés ci-après les charges comptabilisées d'avance et les autres éléments d'actif pour 2005 et 2003 figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Charges comptabilisées d'avance et autres éléments d'actif</i>	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	143	63
Autres éléments d'actif	87	188
Total	230	251

f) *Autres comptes créditeurs.* On trouvera ventilés ci-après les autres comptes créditeurs pour 2005 et 2003 figurant dans l'état II (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Autres comptes créditeurs</i>	<i>2005</i>	<i>2003^a</i>
Autres entités des Nations Unies	395	1 442
Divers	796	244
Total	1 191	1 686

^a Aux fins de comparaisons, les chiffres de 2003 ont été recalculés conformément à la nouvelle présentation des états.

g) *Réserves et soldes des fonds.* On trouvera ci-après le montant des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2003 (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Réserves et soldes des fonds</i>	<i>2005</i>	<i>2003</i>
(Déficit) excédent des recettes par rapport aux dépenses	(7 946)	9 450
Engagements d'exercices antérieurs ou annulation : économies réalisées	2 554	3 354
Total partiel	(5 392)	12 804
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	304 934	292 130
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	299 542	304 934

Note 5
Biens durables

a) Conformément aux conventions comptables de l'ONU, les biens durables ne sont pas inclus dans les immobilisations de l'Université, mais les acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. On trouvera ci-après la valeur d'inventaire des biens durables dont l'ONU a fait l'acquisition pour son centre ou pour ses centres et programmes de recherche et de formation figurant dans l'inventaire de l'ONU (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Lieu</i>	<i>2005</i>	<i>2003</i>
Centre de l'Université, Tokyo	2 647	2 500
UNU-NY, New York	100	100
UNU-UNESCO, Paris	49	44
UNU-WIDER, Helsinki	370	352
UNU-INTECH, Maastricht (Pays-Bas)	371	320
UNU-IIST, Macao (Chine)	420	582
UNU-INRA, Accra	146	160
Unité de l'UNU-INRA, Lusaka	144	142
UNU-IAS, Yokohama (Japon)	800	813
UNU-BIOLAC, Caracas	15	11
UNU-ILI, Amman	42	31
UNU-INWEH, Hamilton (Ontario, Canada)	127	116
UNU-EHS, Bonn (Allemagne)	256	–
Total	5 487	5 171

b) On trouvera ci-après un récapitulatif des changements intervenus concernant les biens durables (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>2005</i>
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2004	5 171
Acquisitions au cours de l'exercice biennal	1 192
Passation par profits et pertes (accidents, vols et dégâts)	–
Écoulement de biens et ajustements au cours de l'exercice	(875)
Solde de clôture au 31 décembre 2005	5 488

c) En plus des biens susmentionnés, des meubles et du matériel ont été mis à la disposition du Centre de l'ONU et des divers centres et programmes de recherche et de formation par les pays hôtes respectifs, et des dons privés ont aussi été reçus. Des comptes distincts sont tenus pour ces meubles, ce matériel et ces dons.

Note 6**Montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

a) L'UNU ne comptabilise spécifiquement dans aucun de ses états financiers les montants à prévoir au titre du programme d'assurance maladie après la cessation de service ou d'autres types de prestations liées à la cessation de service. Les dépenses correspondantes sont inscrites dans le budget du Fonds de fonctionnement du Centre de l'université et les sommes effectivement versées au cours d'un exercice sont imputées à l'exercice.

b) Afin d'avoir une idée plus précise des charges financières que représente pour l'Université le programme d'assurance maladie après la cessation de service et conformément à la pratique établie, un actuaire-conseil a été engagé pour procéder à une évaluation actuarielle des prestations prévues par le programme. Il ressort de cette évaluation que, sur la base des projections au 31 décembre 2005 concernant les prestations d'assurance maladie après la cessation de service pour l'ensemble des participants, toutes sources de financement confondues, les engagements de l'Université au titre du programme étaient les suivants (en milliers de dollars des États-Unis) :

<i>Prestations d'assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Valeur actuelle des prestations futures</i>	<i>Montants à prévoir</i>
Montant brut	7 295	4 589
À déduire : contribution des retraités	(1 646)	(963)
Montant net	5 649	3 626

c) La valeur actuelle des prestations futures indiquée dans le tableau ci-dessus est la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées à l'avenir à tous les fonctionnaires déjà à la retraite et à tous les fonctionnaires actuellement en poste qui partiront à la retraite. Les montants à prévoir sont la partie de la valeur actuelle des prestations qui a été acquise entre la date d'entrée en fonctions des fonctionnaires et la date de l'évaluation actuarielle. Un fonctionnaire a acquis la totalité de ses droits à la date à laquelle il peut prétendre à une pension au taux plein.

d) À la cessation de service, les fonctionnaires sont en droit de demander que leur soient payés les jours de congé qu'ils ont accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours. On estime que les paiements futurs au titre de la compensation pour jours de congé accumulés représentaient pour l'Université une charge de l'ordre de 1,3 million de dollars au 31 décembre 2005.

e) À la cessation de service, certains fonctionnaires peuvent prétendre, en fonction de leurs états de service, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation. On estime que les paiements futurs au titre de la prime de rapatriement et des frais de réinstallation représentaient pour l'Université une charge de l'ordre de 1 million de dollars au 31 décembre 2005.

